

LA DESCENDANCE DE JULES HARDOUIN-MANSART : ILLUSTRES ET INCONNUS.

Philippe Cachau, chercheur au Centre de recherche du château de Versailles

Conférence prononcée le 11 décembre 2008, colloque international *Jules Hardouin-Mansart 1708-2008*, Paris, Cité de l'architecture.

Si l'on connaissait fort bien jusqu'à présent l'ascendance de Jules Hardouin-Mansart (1646-1708) et sa parenté avec le grand François Mansart (1598-1666), il en va tout autrement, curieusement, de sa descendance¹.

Les généalogies les plus fantaisistes ont été publiées, faute de pouvoir enquêter valablement sur ses enfants et leur propre descendance. Nos recherches depuis la fin des années 1980 sur les architectes Jacques Hardouin-Mansart de Sagonne (1711-1778) et Jean Mansart de Jouy (1705-1783) ont permis d'établir en 2004 un arbre généalogique authentique, révélant bien des alliances et des parentés surprenantes. Publiée en 2010, cette généalogie (fig.1) n'avait jamais fait l'objet d'une analyse approfondie. C'est ce que nous établissons enfin ici².

Les enfants de Jules Hardouin-Mansart

Fils de Raphaël Hardouin, maître peintre, et de Marie Gaultier, nièce de François Mansart, Jules Hardouin-Mansart naquit à Paris, le 16 avril 1646 et fut baptisé le jour même à Saint-Nicolas-des-Champs. Il avait épousé par contrat à Paris, le 3 février 1668, et le 7 du mois à la

¹ Cette étude a fait l'objet d'une communication au colloque *Jules Hardouin-Mansart* des 11-13 décembre 2008, tenu à la Cité de l'architecture et au château de Versailles. Elle est le fruit de vingt années de recherches sur la descendance et la succession de Jules Hardouin-Mansart à travers ses petits-fils, Jean Mansart de Jouy et Jacques Hardouin-Mansart de Sagonne. Ces recherches ont été entamées en 1988 dans le cadre d'une maîtrise d'histoire de l'art soutenue en 1989 à Paris-IV sous la direction d'Antoine Schnapper et de Claude Mignot, à une époque où le sujet Mansart était quelque peu tombé en désuétude et où les derniers membres de la dynastie ne soulevaient guère d'intérêt. Elles furent poursuivies dans un D.E.A. à Paris-IV en 1993-1994 et, à compter de 1996, parachevées dans une thèse d'histoire de l'art, soutenue en juin 2004 à Paris-I Panthéon-Sorbonne, sous la direction de Daniel Rabreau, *Jacques Hardouin-Mansart de Sagonne, dernier des Mansart (1711-1778)* (3 tomes).

² Généalogie réalisée, avec la présente étude, dans le cadre de notre thèse (cf. *supra*) et publiée, avec celle de l'ascendance corrigée d'Hardouin-Mansart, dans l'ouvrage collectif *Jules Hardouin-Mansart (1646-1708)*, Alexandre Gady (dir.), Paris, 2010, p. 570-571. Diverses tentatives de généalogies des Mansart ont été réalisées notamment par : Louis Meister, *Les origines beauvaisines et la descendance de Jules Hardouin-Mansart*, Beauvais, 1925 ; Louis Hauteœur, *Histoire de l'architecture classique en France*, t. II, Paris, 1950, p. 875 ; Pierre Bourget, Georges Cattai, *Jules Hardouin-Mansart*, Paris, 1960, pp. 171 (appendice 1) ; Alan Braham, Peter Smith, *François Mansart*, t. I, Londres, 1973, p. 190 ; Jean-Pierre Babelon, Claude Mignot, *François Mansart, le génie de l'architecture*, Paris, 1998, p. 290.

paroisse Saint-Roch, Anne Bodin, fille de Nicolas Bodin, conseiller du roi, trésorier de la prévôté de l'hôtel et grande prévôté de France, et de Madeleine Adam, son épouse.

De cette union, il eut cinq enfants, tous nés à Paris et baptisés à la paroisse Saint-Paul³ :

- Catherine-Henriette, née le 24 août 1673, baptisée le 20 septembre suivant.

- Louis, né le 26 septembre 1674, baptisé le 11 novembre suivant, mort le 23 février 1681.

- André-Julie-Anne, née le 14 mars 1676, baptisée le 29 du même mois, inhumée le 13 juillet de l'année suivante⁴.

- Catherine, dont on ignore les dates de naissance et de baptême, mais qui naquit probablement vers 1677, étant son avant-dernier enfant.

- Et enfin Jacques, né le 21 octobre 1677, qui fut baptisé le 16 février 1678, père des architectes Mansart de Jouy, dit « Mansart l'Aîné » et Mansart de Sagonne, dit « le dernier Mansart »⁵.

³ On a dit de Nicolas Bodin qu'il était aussi trésorier des gardes suisses (BNF, Ms, NAF 11 642, fol. 657; PO 1480, n° 33 536, Hardouin, fol 2 v° et 4 r°). Il avait pour armes « De gueules à deux chevrons d'argent chargés de cinq mouchetures d'hermine, accompagnés de deux lions d'or affrontés en chef, et d'un lion de même en pointe, les lions armés et lampassés » (cf. Louis Roubet, "Une visite à Sagonne", *Revue du centre mensuel*, 5e année, t. V, 1883, p. 432). Anne Bodin était née en août 1646 (*ibid* et cf. *Mercur de France*, octobre 1738, p. 2293). Sur le mariage d'Hardouin-Mansart, AN, MC, CV, 1087 : Inventaire de Jules Hardouin-Mansart du 6 juin 1708, cote 73 des papiers ; XXVIII, 255 : Inventaire d'Anne Bodin du 9 septembre 1738, cote 131 des papiers ; B.N.F., 4° Fm 10 573, p. 1-2 ; Auguste Jal, *Dictionnaire critique de biographie et d'histoire*, Paris, 1867, p. 833 ; Eugène Lebrun, *Une petite ville bourbonnaise : Le Veudre*, s. l., 1913, p. 142 ; Louis Meister, note 2, p. 16 ; Bertrand Jestaz, *Jules Hardouin-Mansart*, t. I, Paris, 2008, p. 56 ; Gady, note 2, p. 14 et 33. Robert de Cotte avait épousé, le 23 août 1682, par contrat passé devant Me De Beauvais, la sœur d'Anne, Catherine. Il était ainsi le beau-frère d'Hardouin-Mansart (cf. François Fossier, *Les dessins du fonds Robert de Cotte de la Bibliothèque nationale de France*, Paris et Rome, 1997, p. 47-48). Sur les enfants, cf. Jal, *ibid.* ; Lebrun, *ibid.*, p. 143-144 ; Meister, *ibid.*, p. 16-17 ; Jestaz, *ibid* ; B.N.F., Ms., N.A.F. 11 642, fol. 658-659, et P.O. 1480, n° 33 536, fol. 4 et 5.

⁴ On l'a souvent confondue avec son aînée, Catherine-Henriette. Cf. notamment Jal, *ibid* ; Fernand de Saint-Simon, *La place Vendôme*, Paris, 1982, p. 213 ; Saint-Simon, *Mémoires et additions au Journal de Dangeau*, éd. La Pléiade, Paris, t. V, 1985, p. 1186, note 9 et t. VI, 1986, p. 1286, note 5 ; Bruno Pons, *De Paris à Versailles*, Strasbourg, 1985, p. 191.

⁵ Contrairement à ce que prétend l'auteur anonyme de la brève notice sur le comte de Sagonne (BNF, Ms, PO 1480, n° 33 536, fol. 3), il n'a pas été baptisé à Versailles, le 16 février 1678, puisque son nom ne figure pas sur le registre de la paroisse Saint-Julien, alors unique paroisse de la ville (ADY, 5 Mi 146 ter). Il ne peut donc s'agir que de celle de Saint-Paul à Paris, quoique Jal déclare ne pas avoir vu son baptistère (cf. note 3). Les personnalités de Mansart de Jouy et de Mansart de Sagonne ne sont pas consignées dans le présent article, ayant fait et faisant encore l'objet de nombreuses publications. Cf. notamment nos notices de l'*Allgemeines Künstler Lexikon*, t. 69, Berlin et New York, 2011, pp. 307-309 (Hardouin-Mansart de Sagonne), t. 87, *id.*, 2015 (Mansart de Jouy) (versions françaises sur <http://philippecachau.e-monsite.com/pages/mes-contributions.html>, site consulté en octobre 2015) et notre ouvrage à paraître : *Les Mansart. Trois générations de génies de l'architecture*.

Généalogie de la descendance de Hardouin-Mansart

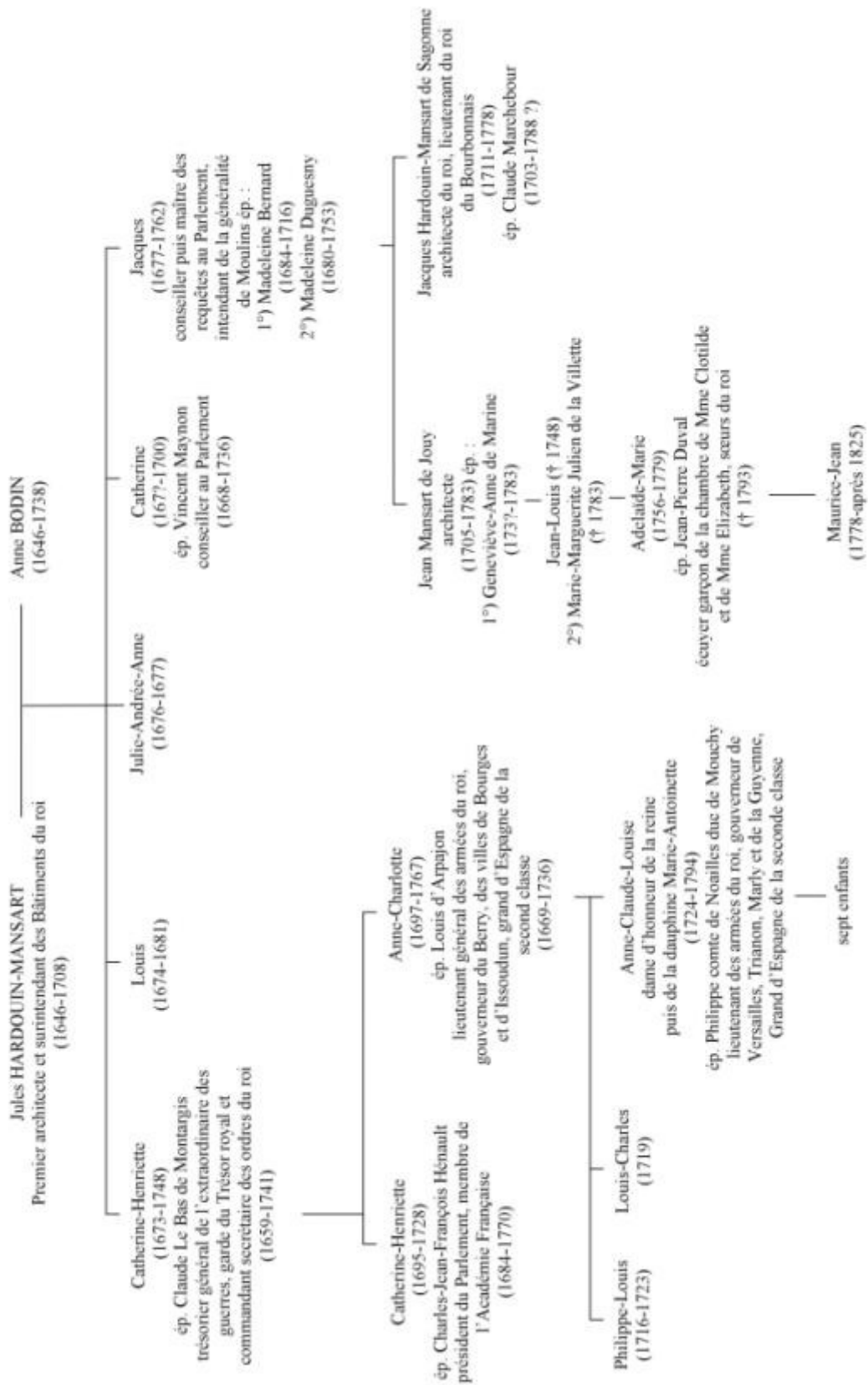


TABLEAU II

Fig. 1 : Descendance de Jules Hardouin-Mansart au XVIII^e siècle (Philippe Cachau, 2004).

Catherine-Henriette Hardouin-Mansart (1673-1748), épouse Lebas ou la descendance légitime de Jules Hardouin-Mansart

Catherine-Henriette épousa, le 17 février 1693, l'opulent financier Claude Lebas, écuyer, sieur de Montargis, qui était alors domicilié dans le prestigieux quartier de la rue de Richelieu, rue Neuve-Saint-Augustin, paroisse Saint-Roch. Elle résidait pour sa part chez ses parents, dans le fameux hôtel de Sagonne, sis rue des Tournelles, paroisse Saint-Paul⁶.

Né le 26 janvier 1659 à Paris, Lebas de Montargis était le fils de François Lebas, seigneur de Lescheneau, originaire du Berry, conseiller secrétaire du roi maison couronne de France et de ses Finances, trésorier des Ponts et Chaussées, décédé en mars 1666, et de Catherine Roger, son épouse, qui était alors remariée avec Charles Renouart, écuyer, seigneur de La Touanne, conseiller du roi, trésorier de l'extraordinaire des guerres et de la cavalerie légère. Elle mourut à Paris, le 14 juillet 1712⁷.

Claude Lebas fut successivement commis trésorier des troupes de 1682 à 1692, receveur des consignations de la Deuxième chambre des requêtes du Parlement de 1696 à 1702, trésorier général de l'extraordinaire des guerres de 1701 à 1708, garde du Trésor royal de 1708 à 1716 puis, à la confiscation de cet office, commandeur secrétaire des ordres du roi, le 11 février 1716⁸, et enfin conseiller d'Etat, le 24 janvier 1722. Il était aussi seigneur de Vanves (Hauts-de-Seine) et marquis du Bouchet Valgrand (Essonne)⁹.

Par ce mariage, Hardouin-Mansart entendait marquer la prodigieuse ascension de sa famille dans la hiérarchie sociale d'Ancien Régime, ascension qu'il devait confirmer par le mariage de sa fille Catherine, et surtout celui de son fils Jacques¹⁰. Le roi, ses enfants et petits-enfants, le duc d'Orléans, Madame de Maintenon, et les plus hauts dignitaires de la Cour avaient signé au bas du contrat. Ce mariage s'inscrivait dans le processus bien connu des alliances de la noblesse – Hardouin-Mansart avait été anobli par le roi en 1682 – avec le milieu de la finance. Processus qui devait s'accroître au cours du XVIII^e siècle avec les nouvelles alliances de la descendance¹¹.

⁶ AN, MC, XX, 382.

⁷ *Ibid.* Cf. Louis-Pierre d'Hozier, Antoine-Marie d'Hozier de Séricourt, *Armorial général ou registre de la noblesse de France*, IV^e registre, Paris, 1752 (rééd. 1970), p. 83-85 ; Lebrun, note 2, p. 143 ; Thierry Claeys, *Dictionnaire biographique des financiers au XVIII^e siècle*, t. II, Paris, 2011, p. 1293-1295.

⁸ Sur les jalousies suscitées par cette charge, cf. note 16.

⁹ Commune de Vert-le-Petit. Sur Lebas, cf. notes 3 et 7. Cf. également Abbé Claude-François Lambert, *Histoire littéraire du règne de Louis XIV*, t. III, Paris, 1751, p. 122 ; Henri Thirion, *La vie privée des financiers au XVIII^e siècle*, Paris, 1895, p. 58-59 ; Maurice Dumolin, « La place Vendôme », *Procès-verbaux de la commission municipale du Vieux-Paris*, annexe du procès-verbal du 26 mars 1927, Paris, 1931, p. 37.

¹⁰ Cf. *infra*.

¹¹ Cf. François Bluche, *Les magistrats du Parlement de Paris au XVIII^e siècle*, Paris, 1986 et Yves Durand, *Les fermiers généraux au XVIII^e siècle*, Paris, 1971, rééd. 1996 et cf. *infra*.

Les armes de Lebas de Montargis, qui étaient « d'or au lion de gueules, accompagné de trois arbres de sinople »¹² (fig.2), vinrent ainsi rejoindre celles qu'Hardouin-Mansart avaient obtenues par lettres patentes de novembre 1682 et qui étaient « d'azur à une colonne d'argent, la base et le chapiteau d'or, surmonté d'un soleil rayonnant du même, le fût accosté de deux aigles essorantes (sic) affrontées et regardant le soleil, le tout d'or » (fig.3). L'écu était surmonté d' « un casque garni de ses lambrequins (...) »¹³. Cette « mésalliance » fut considérée par les contemporains comme l'une des plus fameuses et des plus caractéristiques de la fin du XVII^e siècle¹⁴.



Fig. 2-3 : Armes de Claude Lebas de Montargis et de Jules Hardouin-Mansart.

¹² Cf. Emile Olivier, George Hermal, Robert de Roton, *Manuel de l'amateur de reliures armoriées françaises*, t. XIX, Paris, 1928, pl. 1896, Henri Jouglu de Morenas, *Grand armorial de France*, t. IV, Paris, 1939, p. 435, et note 7.

¹³ Lettres enregistrées à la Chambre des comptes, le 17 mars 1683, et au Bureau des finances, le 28 septembre 1688 (Olivier ..., *ibid*, t. XIII, Paris, 1928, pl. 1258 et Jouglu, *ibid*, p. 274). Cf. également François-Aubert de La Chesnaye-Desbois, *Dictionnaire de la noblesse*, t. XIII, Paris, 1868, rééd. 1980, t. VII, p. 130 ; Jules-Marie-Joseph Guiffrey, « Lettres de noblesse accordées aux artistes en France aux XVII^e et XVIII^e siècles (...) », *Revue historique, nobiliaire et biographique*, t. X, 1873, p. 6-7 ; Meister, note 3, p. 8-10 ; Henri Petitjean de Maransange, *Dictionnaire historique, généalogique et héraldique des anciennes familles du Berry*, t. II, Bourges, 1926, p. 98 et pl. XXIII. Cf. également : AN, O¹ 26, fol. 411 v^o- 413 v^o ; X¹ a 8676, fol. 447v^o ; Z 6015, fol. 88v^o ; et *id.*, MC, XXVIII, 257 : Dépôt de lettres de noblesse du 15 février 1739 par le comte de Sagonne (minute en réserve) ; BNF, Ms, Dossiers bleus 348, n^o 8951 ; Nouveau d'Hozier 182, n^o 3980, et 223, n^o 5039. Ces armes ont été retrouvées sur les plaques de cheminées demeurées *in situ* du château de Sagonne, dont certaines sont conservées au musée municipal de Bourges. Les lettres de noblesse d'Hardouin-Mansart portaient à la fin les termes suivants et déterminants pour la suite des événements : « Pour ces causes et autres à ce nous mouvons, avons ledit sieur Hardouin-Mansart, et ses enfants nays et à naistre en loyal mariage, annoblis et annoblissons par ces présentes signées de notre main, (...) ». Par édit d'août 1715, tous les anoblissements accordés depuis janvier 1689 moyennant finance furent révoqués. Mais cette révocation ne concernait pas ceux qui, comme les Mansart, les Gabriel ou les De Cotte, furent anoblis en considération des services rendus au roi (cf. Guiffrey, *ibid*, p. 12-15).

¹⁴ Cf. Bluche, note 11, p. 151.

Quoiqu'il n'ait déclaré à la Chambre de Justice que la somme de 2 404 152 livres, la fortune de Lebas de Montargis fut estimée, en mars 1716, à 8 millions et il se vit taxer cette année-là, pour renflouer les caisses désespérément vides de l'Etat, à 1 700 000 livres¹⁵. Lebas était si riche et si puissant qu'il n'avait pas hésité à payer cette même année, 450 000 livres au président à mortier Lamoignon pour obtenir le cordon bleu du Saint-Esprit, ordre dont il achètera par la suite la charge de greffier grâce à l'appui du Régent. Louis-Henri de Condé, dit Monsieur le Duc, Premier ministre de Louis XV, lui fit vendre sa charge en 1722, à Jean-Frédéric Phélypeaux, comte de Maurepas, secrétaire d'Etat de la Maison du roi et de la Marine. Lebas fut toutefois autorisé à continuer de porter l'ordre¹⁶.

Il avait apporté à la communauté avec son épouse, la portion héréditaire indivise de son père et 300 000 livres de rente¹⁷. Catherine-Henriette avait reçu, pour sa part, 100 000 livres de dot qui se composaient de deux maisons : l'une sise à Paris, rue Neuve-des-Petits-Champs, paroisse Saint-Roch, estimée à 30 000 livres ; et l'autre à Versailles, sise rue de la Pompe (actuelle rue Carnot), paroisse Notre-Dame, estimée à 21 000 livres ; de 20.866 livres de rentes ; et le reste en espèces sonnantes¹⁸.

Le couple était très apprécié de la famille Mansart, au point qu'Anne Bodin fera de son gendre, son exécuteur testamentaire¹⁹. Hardouin-Mansart bâtit pour lui le château de Vanves en 1698 et l'hôtel parisien de la place Louis-le-Grand (Vendôme) en 1704. De son côté, Lebas avait obtenu pour son beau-père, la cession de la terre de Sagonne qui lui avait appartenu deux ans plus tôt²⁰. C'est dans l'hôtel de la place Louis-le-Grand qu'il décéda, le 26 mars 1741, ainsi que son épouse, le 24 avril 1748²¹.

¹⁵ Cf. Saint-Simon, note 4, t. V, p.1602, note 14 ; Claeys, note 7, pp. 109-110 ; et Dumolin, note 9.

¹⁶ Cf. Saint-Simon, note 4, p. 213 et Saint-Simon, *ibid*, t. II, Paris, 1983, p. 359 et 1346, note 1 ; t. V, Paris, 1985, p. 806-807 et 1602, note 14 ; et t. VIII, Paris, 1988, p.661-662 et 1076, note 1.

¹⁷ Cf. note 6.

¹⁸ *Ibid* et BNF, 4° Fm 10 573, p. 3 ; 4° Fm 10 574, p. 7 ; Ms, Joly de Fleury 2016, fol. 145 et Dossier bleu 348, Hardouin, cote 64 de l'inventaire de Jules Hardouin-Mansart. Cf. également Jestaz, note 3, t. I, p. 56 et Gady, note 2, p. 35. La maison versaillaise, située au n° 37 de l'actuelle rue Carnot, fut bâtie en 1685 par Hardouin-Mansart (cf. Jean Lagny, *Versailles, ses rues. Le quartier Notre-Dame*, Versailles, 1992, p. 30 et Gady, *ibid*. et p. 384).

¹⁹ AN, MC, XXVIII, 255 : Inventaire du 9 septembre 1738.

²⁰ Le château de Vanves forme actuellement le lycée Michelet. Cf. Bourget, Cattai, note 2, p. 17 et 145 ; *Vanves du Moyen-Âge à nos jours* par la Commission municipale d'histoire locale, Vanves, 1982 ; Georges Poisson, *Dictionnaire des monuments d'Ile-de-France*, Paris, 1999, p. 812 et Gady, note 2, p. 350-352. Sur l'hôtel Lebas de Montargis, cf. Arthur-Michel de Boislisle, *La place des Victoires et la place Vendôme. Notice historique sur les monuments élevés à la gloire de Louis XIV*, Paris, 1889, p. 187-188 ; Georges Cain, *La place Vendôme*, Paris, 1908 ; Dumolin, note 9, p. 139-140 ; Saint-Simon, note 4, p. 213-225 ; Bruno Pons, *Grands décors français*, Dijon, 1995, pp. 174-184 ; Jestaz, note 3, t. I, p. 363 et Gady, note 2, p. 421-422. Sur Lebas et Sagonne, cf. notre article « Le château d'Hardouin-Mansart à Sagonne », *Cahiers d'archéologie et d'histoire du Berry*, n° 117, mars 2009, p. 25.

²¹ Cf. *Mercur de France*, avril 1748, p. 212 et AN, MC, LXXXIX, 59 : Inventaire du 24 avril 1748. Contrairement à ce que prétend Eugène Lebrun (note 3, p. 143), Lebas de Montargis n'est pas décédé en mars 1744 dans sa terre du Bouchet Valgrand (Essonne). La date donnée par le *Mercur* est en effet exacte puisqu'il

De leur union, naquirent deux filles : Catherine-Henriette et Anne-Charlotte.

Catherine-Henriette Lebas de Montargis (1695-1728), épouse du président Hénault (1684-1770)

La première, née le 18 février 1695 à Paris, avait épousé le 29 janvier 1714, l'un des plus brillants esprits du siècle : Charles-Jean-François Hénault, plus connu sous le nom de « président Hénault » (fig.4)²². Issu d'une famille originaire de Poissy (Yvelines), enrichie dans la finance et anoblie en 1692 par charge de secrétaire du roi, il était le fils du fermier général Jean-Rémy Hénault et de Françoise Ponthon, son épouse. La famille portait pour armes « d'azur au chevron d'or, accouplé en chef de deux étoiles et en pointe d'un épi de blé, le tout d'or » (fig.5)²³.

Né à Paris, le 29 décembre 1684, Hénault aimait beaucoup jouer sur sa date de naissance : « je laisse toujours dire et penser », déclare-t-il, « que je suis né en 1685, parce que je ne fus baptisé que sept mois après ma naissance (...) et c'est toujours autant de gagner pour la perpétuité de ma réputation de galantin ». Son exemple devait marquer l'architecte Mansart de Sagonne, son cousin²⁴.

ne figure pas aux côtés de ses frères et sœurs lors de l'inventaire de François-César Lebas, ancien trésorier provincial des troupes d'Alsace, leur frère, dressé le 16 décembre 1741 (AN, MC, CXVII, 441). Lebas était représenté par sa fille, la marquise d'Arpajon, héritière du défunt, son oncle, à la succession duquel elle renoncera le 31 mars 1742 (*ibid*, CXVII, 442). Thierry Claeys situe cependant sa mort au 25 mars 1741 en sa terre du Bouchet, donnant également pour inventaire celui de son frère susdit (?) (note 7, p. 1293-1294, note 7940). Le décès de Claude Lebas de Montargis demeure d'autant plus mystérieux qu'il n'a été dressé aucun état des papiers, tant dans l'inventaire de sa femme (cf. *supra*) que dans celui de sa fille (AN, MC, XXIII, 693 : Inventaire du 29 décembre 1767). Ceci nous aurait permis de retrouver plus aisément son inventaire après décès. Celui-ci ne figure pas non plus dans les répertoires des études notariales qu'on lui connaît, notamment celle de Me Langlard, notaire à Paris, chez qui sa veuve avait déposé son testament, le 15 mai 1747 (AN, MC, LXXIX, 56). L'inventaire de cette dernière fut dressé à la requête de sa fille unique, représentée par l'intendant de la défunte, Louis Bertrand, et de son exécuteur testamentaire, Charles-Claude Renouard, chevalier seigneur du Buisson, conseiller du roi en ses conseils, président de la cour des aides, conseiller honoraire au Parlement, et grand bailli d'épée des bailliages de Melun et Morette (cf. *supra*). Contrairement à ce que prétend Bruno Pons, Catherine-Henriette ne s'est nullement retirée à ce moment à l'abbaye de Montmartre (note 20, p. 425, note 197).

²² AN, MC, CXIII, 259. Ce contrat de mariage est porté à la cote 1 de leur inventaire respectif (cf. *infra*). Sur le président Hénault, cf. Baron de Vigan : *Mémoires du président Hénault de l'Académie française*, Paris, 1855 ; La Chesnaye-Desbois, note 13, t. X, Paris, 1866, rééd. 1980 (t. V), p. 536-537 ; Henri Lion, *Un magistrat homme de lettres au XVIII^e siècle. Le président Hénault (1685-1770) (...)*, Paris, 1903 ; Adolphe Wattine, *Magistrats célèbres du XVIII^e siècle*, Paris, 1941, pp. 81-103 ; Meister, note 3, p. 17 ; François Bluche, « L'origine des magistrats du Parlement de Paris au XVIII^e siècle », *Bulletin de la Société de l'histoire de Paris et de l'Ile-de-France*, t. V-VI, 1953-1954, pp. 211-212 ; *Dictionnaire de biographie française*, t. 17, Paris, 1989, pp. 894-895. On trouvera de nombreuses allusions au président Hénault chez les mémorialistes du temps, tels Madame du Deffant ou le marquis d'Argenson.

²³ Cf. Bluche, *ibid* ; *Dictionnaire (...)*, *ibid* ; et Jouglas de Morenas, note 12, t. IV, p. 292, n° 19 302.

²⁴ Cf. Maurice Cousin, *Souvenirs de la marquise de Créquy de 1710 à 1802*, t. IV, Bruxelles, 1835, p. 119-120 et *infra*.

Le président Hénault était considéré en son temps comme l'un des plus beaux partis de la capitale : sa fortune était estimée à près de 3 millions de livres et il avait reçu 500 000 livres de dot pour son mariage, soit autant que son épouse, laquelle s'était vu remettre notamment 200 000 livres en deniers comptants. Hénault passait pour dépenser autant que les plus riches personnalités du royaume sans écorner son capital. Il possédait de nombreuses propriétés, tant à Paris qu'en Normandie, ainsi que de très belles collections de peinture et de porcelaine²⁵.



Fig. 4 : Charles-Jean-François Hénault (1684-1770) (Château de Versailles, cl. RMN).

La fortune familiale avait amplement contribué à son installation : lieutenant des chasses de la capitainerie de Corbeil en 1702, il fut reçu conseiller au Parlement, le 21 avril 1705, avec une dispense d'âge, puis président de la Première chambre des enquêtes, le 22 juillet 1710. Il entra à l'Académie française, le 23 décembre 1723, en remplacement du cardinal Dubois et se rendit célèbre par ses écrits, dont le fameux *Nouvel abrégé chronologique de l'histoire de France*, publié à Paris en 1744, qui sera réédité à dix reprises au XVIII^e siècle, dont huit de son vivant. Il était aussi réputé pour ses pièces de théâtre et ses recherches sur l'Antiquité, ce qui lui valut de fréquenter assidûment les salons de la duchesse du Maine, de la marquise de

²⁵ Cf. Meister, note 2, p. 17 ; Bluche, note 11, p. 108 et 176 ; et note 22. Il possédait à Paris trois maisons à loyer, rue de Richelieu, les actuels n° 42, 44 et 48 (Bluche, *ibid.*, p. 134 et cf. Jacques Hillairet, *La rue de Richelieu*, Paris, 1966, p.141). Cette dernière resta sa propriété jusqu'à sa mort en 1770. Elle était mitoyenne du n° 50 dont Mansart de Sagonne avait acquis le huitième et qu'il rebâtit en 1738 pour Madame Poisson, mère de la future marquise de Pompadour (cf. thèse, note 1, t. II, p. 1130-1133). Hénault possédait également un hôtel, place des Victoires, situé à l'emplacement de l'actuel n° 7, qui fut détruit lors du percement de la rue Etienne Marcel au XIX^e siècle. Il tenait cet hôtel de ses parents qui lui avaient légué, le 6 septembre 1700, et qu'il revendit au financier Samuel Bernard, ancien allié des Mansart, le 5 novembre 1737, moyennant 60.000 livres. Cf. Boislisle, note 20, p. 86 ; Jean de La Monneraye, *Terrier de la censive de l'archevêché dans Paris (1772)*, t. II, Paris, 1981, p.397 : n° 3 de la place (pl. XXII) ; Fernand de Saint-Simon, *La place des Victoires*, Paris, 1984, p. 210-213. Il possédait enfin un hôtel magnifique, au n° 219, rue Saint-Honoré, où il vécut de 1741 à sa mort en 1770 (cf. Bluche, note 11, p. 136, 255-256) et un autre, au n° 86 de la rue de Grenelle (cf. Françoise Magny in *Le faubourg Saint-Germain. La rue de Grenelle*, cat. expo. de la DAVP, Paris, 1980, p. 20-21). Ses terres de Saint-Denis-le-Thiboult, Ry, Grainville, Vacreuil, Etalon, Norville, Morville et Géaquesne (Seine-Maritime) étaient estimées à 889 000 livres. Cf. Bluche, note 11, p. 142, 252-253 et note 22.

Lambert et de la maréchale de Luxembourg, notamment. Il intégra, le 30 novembre 1755, l'Académie royale des Inscriptions et Belles Lettres, suivies des Académies de Nancy, de Berlin et de Stockholm²⁶.

Homme de salon, Hénault devint peu à peu, par son caractère inconstant et volage et sa liberté d'esprit, l'un des pivots de la société littéraire du XVIII^e et l'un des maîtres de la vie mondaine de la capitale. Reçu dans toutes les sociétés brillantes et choisies du temps, il devint leur idole²⁷. On ne peut en effet évoquer l'histoire littéraire du siècle sans citer son nom.

Protégé du puissant cardinal Dubois, ministre du Régent, qui prisait beaucoup son esprit enjoué, Hénault faillit être nommé, à la mort du cardinal en 1723, ambassadeur aux Pays-Bas. Il étendit son influence en intégrant en 1754 le cercle intime de la reine, devenant en 1759 son surintendant des Finances. Cette entrée lui permit d'obtenir celle de la chambre du roi en 1756. Il paracheva sa carrière en tant que surintendant de la Maison de la dauphine, après la mort de Marie Leszcinska en 1768. Il mourut, le 24 novembre 1770, à son hôtel de la rue Saint-Honoré, paroisse Saint-Roch, dans la chambre sur jardin qu'il occupait au premier étage²⁸.

Dans ses mémoires, Hénault aborde en termes peu amènes sa belle-famille Mansart, s'en prenant notamment à la personnalité falote du comte de Sagonne, son oncle par alliance²⁹. Il laisse toutefois un portrait touchant de sa première épouse, Catherine-Henriette, décédée, le 18 juin 1728, à 33 ans, à l'hôtel familial de la place Louis-le-Grand³⁰ : « Et d'ailleurs », écrit-il, « où aurois-je jamais retrouvé une femme telle que celle que je venois de perdre, douce, simple, m'aimant uniquement, crédule sur ma conduite qui étoit un peu irrégulière³¹, mais dont la crédulité étoit aidée par le soin extrême que je prenois à l'entretenir et par l'amitié tendre et véritable que je lui portois. Toutes les personnes de mes amis », poursuit-il, « cherchoient à lui plaire ; on savoit que rien ne pouvoit m'être plus agréable. Je n'avois jamais cessé de la regretter ». Ce regret était d'autant plus profond que le couple n'avait pas eu d'enfant.

²⁶ Cf. note 22.

²⁷ Cf. Wattine, *ibid*, p. 83.

²⁸ *Ibid*, pp. 81 et 84 et cf. note 22. Dufort de Cheverny le cite, avec Moncrif, comme le principal chef de file de la coterie de la reine (cf. Arnaud de Maurepas, Florent Brayard, *Le XVIII^e siècle*, Paris, 1996, p. 784). AN, Y 10 900B : Scellés du 24 novembre 1770 et AN., MC, LXXIX, 166 : Inventaire du 29 novembre 1770. Il avait pour exécuteur testamentaire, Jacques Tanneguy Leveneur, comte de Tillières, maréchal des camps et armées du roi (AN, MC, LXXIX, 138 : Testament du 19 juin 1766).

²⁹ Cf. note 80.

³⁰ Cf. Vigan, note 22, p. 134 et AN, MC, CXVII, 362 : Inventaire du 6 juillet 1728. Elle n'avait fait aucun testament.

³¹ Il avait pour maîtresse, la maréchale d'Estrées (cf. Mathieu Marais, *Journal et mémoires sur la Régence et le règne de Louis XV* par Mathurin de Lescure, t. II, p. 301, juin 1722).

A peine l'inventaire de son épouse fut-il clos qu'Hénault renonça aux biens de leur communauté et les remit aux parents de la défunte, lesquels lui délaissèrent, "par amitié", une rente au principal de 150 000 livres, sa vie durant³².

Anne-Charlotte Lebas de Montargis, marquise d'Arpajon (1697-1767)

Plus affirmée était la personnalité de la seconde fille des Lebas de Montargis, Anne-Charlotte. Elle défendra jusqu'au bout, et sans ménagement, les droits de la branche légitime de son aïeul Hardouin-Mansart contre les prétentions de la branche illégitime, incarnée par son cousin germain, l'architecte Jacques Hardouin-Mansart de Sagonne, n'hésitant pas à nier jusqu'à son identité sous la seule dénomination de Jacques³³.

Née le 18 décembre 1697 à Paris, Anne-Charlotte était devenue, nous rappelle le président Hénault, son beau-frère, dame du palais de Marie-Louise-Elisabeth d'Orléans, duchesse de Berry, en octobre 1717, après la mort de la comtesse d'Aydie, fonction qu'elle partageait avec la duchesse de La Rochefoucault et qu'elle conserva jusqu'à la mort de celle-ci en 1719. Elle devint en 1724, dame du palais de la reine douairière d'Espagne, Louise-Elisabeth d'Orléans, veuve du roi Louis Ier, fils de Philippe V, mort cette année-là. Saint-Simon la disait d'« une figure extrêmement noble et agréable, [de] peu d'esprit, [de] beaucoup de douceur et de politesse », ainsi que « très vertueuse et d'une piété qui n'a toujours fait qu'augmenter »³⁴.

Elle épousa, le 22 mars 1715, Louis, marquis d'Arpajon³⁵. Né en 1669 à Paris, il était le fils de Jean-Louis d'Arpajon (1632-1669), marquis de Séverac, vicomte de Colmont, gouverneur du Languedoc, et de Charlotte de Vernon de La Rivière-Bonneuil, dame d'honneur de la reine-mère, et petit-fils de Louis d'Arpajon, duc et pair de France depuis 1650. Il s'agissait d'une des maisons les plus anciennes et les plus illustres du royaume. Leurs armes, composées de quatre écus, étaient « au premier, de gueules à la croix vidée, cléchée et pannetée d'or ; au second, d'argent à quatre pals de gueules ; au troisième, de gueules à la harpe d'or ; et au quatrième, de France, au bâton péri en barre de gueules, le tout de gueule à la croix d'argent » (fig.5)³⁶.

³² Démarche consignée dans la renonciation du 10 juillet 1728 et dans la transaction du 12 du même mois, passées devant Me Bapteste, notaire à Paris, et mentionnées à la cote 1 de l'inventaire de ses papiers (cf. note 28).

³³ Elle le dénomme ainsi dans l'inventaire du comte de Sagonne, son père, en 1762 (cf. note 105).

³⁴ Cf. Vigan, note 22, p. 131. Cf. également Saint-Simon, note 4, t. VI, Paris, 1986, p. 504-505 ; Thirion, note 9, p. 57 ; Meister, note 2, p. 17-18 ; *Dictionnaire de biographie française*, t. III, Paris, 1939, p. 1061-1062 ; Christine Favre-Lejeune, *Les secrétaires du roi de la Grande Chancellerie de France. Dictionnaire biographique et généalogique (1672-1789)*, t. I, Paris, 1986, p. 142-143. Elle avait asséné un coup d'éventail au Régent qui s'était montré trop entreprenant (cf. Thirion, *ibid*, p. 58-59).

³⁵ AN, MC, CXIII, (liasse en déficit) et *ibid*. L'acte de mariage est porté à la cote 2 de l'inventaire des papiers du marquis d'Arpajon et à la cote 1 de celui de son épouse (cf. notes 40-41).

³⁶ Cf. note 34 et La Chesnaye-Desbois, note 13, t. I, Paris, 1863, rééd. 1980 (t. I), p. 826-827. Cf. également Olivier, (...), note 12, t. VIII, pl. 784 et Jouglas de Morenas, *ibid*, t. I, Paris, 1934, p. 241.



Fig. 5-6 : Armes de Charles Jean François Hénault et de Louis, marquis d'Arpajon.

Louis d'Arpajon entra très tôt dans les armes où il servit avec distinction. Mousquetaire du roi en 1689, capitaine de cavalerie en 1690, colonel du régiment d'infanterie de Chartres en 1695, brigadier des armées du roi en 1703, il fut décoré de l'ordre de Saint-Louis en 1705 et nommé maréchal de camps en mars 1709. Il servit en Espagne où il s'illustra brillamment au siège de Barcelone qui mit fin, le 13 septembre 1714, à la guerre de Succession d'Espagne. Il fut récompensé par Philippe V de l'ordre de la Toison d'Or. A son retour en France, Louis XIV le récompensa à son tour d'une pension de 3 000 livres et du gouvernement de Berry, par lettres de provisions du 12 août 1715, suite à la démission du duc de Noailles. Gouvernement dont le revenu annuel était évalué à 30 000 livres. Le marquis d'Arpajon obtint également le gouvernement des villes de Bourges et d'Issoudun. Il fut désigné enfin par le Régent, en mars 1716, lieutenant général des armées du roi³⁷.

C'est donc un homme particulièrement en vue qu'avait épousé Anne-Charlotte. Leur mariage marquait assurément un degré supplémentaire dans l'ascension sociale de la descendance des Mansart. La fortune et la noblesse étaient ici à nouveau consacrées. Anne-Charlotte reçut en dot 860 000 livres, soit bien plus que son aînée. Saint-Simon insiste à deux reprises sur « l'extrême » richesse de cette femme qui, dit-il, fut « heureuse avec un mari qui ne la méritait pas. Mais elle le cachait », ajoute-t-il, « avec un grand soin et lui rendait des devoirs infinis »³⁸.

Le couple résidait le plus souvent à Paris, au Palais-Royal, mais aussi au palais du Luxembourg que la duchesse de Berry avait choisi comme résidence après la mort de Louis XIV³⁹. Louis d'Arpajon y décéda, le 21 août 1736, dans l'appartement sur jardin qu'il occupait

³⁷ Cf. note 34 et Saint-Simon, note 4, t. V, p. 141, 1168, note 9 ; t. IV, Paris, 1985, p. 339 et 1197, notes 8 et 9 ; t. VIII, Paris, 1988, p. 206 et 827, note 4 ; La Chesnaye-Desbois, *ibid.*

³⁸ Cf. Saint-Simon, note 4, t. V, p. 168 et t. VI, p. 505 et note 41.

³⁹ Cf. *Dictionnaire (...)*, note 34. Il avait ses écuries et ses remises à l'hôtel de Valois, rue de Tournon.

au second étage⁴⁰. Sa veuve s'installa ensuite, rue de l'Université, dans l'hôtel de son gendre, Philippe, comte de Noailles. Elle mourut cependant dans son appartement de l'aile nord du château de Versailles, le 9 décembre 1767, faisant du comte de Noailles, son exécuteur testamentaire. Suivant ses volontés, Anne-Charlotte fut inhumée auprès de son époux, dans le chœur de l'église Saint-Clément d'Arpajon (Essonne). Son cœur fut porté au couvent des Capucines de Paris, œuvre de son aïeul⁴¹.

Louis d'Arpajon détenait, depuis le 15 avril 1720, la châellenie de Châtres-sous-Montléry (Essonne) qu'il fit ériger, avec d'autres terres, en marquisat sous le nom d'Arpajon, par lettres patentes de mai 1720. Il avait contraint en effet les habitants de Châtres à débaptiser leur village pour le nom de cette terre du Rouergue dont il était originaire⁴².

Louis d'Arpajon eut de son union avec Anne-Charlotte Lebas de Montargis, trois enfants : Philippe-Louis, né le 18 juin 1716, chevalier de l'ordre de Saint-Jean-de-Jérusalem, mort le 12 octobre 1723 ; Louis-Charles, né le 15 mai 1719, mort peu après ; et Anne-Claude-Louise, née le 4 mars 1724, qui demeura leur seule et unique héritière⁴³.

Anne-Claude-Louise d'Arpajon, comtesse de Noailles (1724-1794), arrière-petite-fille d'Hardouin-Mansart

Cette dernière (fig.7) épousa, le 27 novembre 1741, Philippe, comte de Noailles, marquis puis duc de Mouchy (fig.8), second fils d'Adrien-Maurice, duc de Noailles, pair de France, grand d'Espagne de la première classe, Premier capitaine des gardes du corps du roi, gouverneur et capitaine des chasses de Saint-Germain-en-Laye, et de Françoise-Charlotte-Amable d'Aubigné, nièce de Madame de Maintenon⁴⁴. Après les Lebas de Montargis et les Arpajon, cette union avec l'une des plus anciennes et des plus illustres maisons de la noblesse française – ses origines, situées en Limousin, remontent au XIII^e siècle – marquait définitivement la consécration sociale des Mansart. Les armes des Noailles, "de gueules à la bande d'or" (fig.9), venaient rejoindre celles des autres membres illustres de la descendance. Les Mansart se trouvaient dès lors apparentés à travers eux, aux plus puissantes familles du royaume, telles

⁴⁰ Cf. Vigan, note 22, p. 131-132. AN, Y 13 745 : Scellés du 24 août 1736 (on notera le décalage de trois jours entre le décès et l'apposition des scellés) ; AN, MC, LI, 901 : Inventaire du 17 octobre 1736 dressé à la requête de sa veuve, qui renonça à sa succession, le 16 novembre suivant (AN, MC, LI, 902). L'actif de leur communauté se montait alors à 21 121 livres 6 sols 2 deniers, et le passif à 35 029 livres 15 sols. On compte 9 990 livres 8 sols de deniers comptants ; AN, MC, LI, 900 : Testament du 4 juillet 1736.

⁴¹ AN, MC, XXIII, 693 : Testament et codicille du 16 décembre 1767 et inventaire du 29 décembre 1767. Elle n'est nullement morte à Paris comme le prétend le *Dictionnaire de biographie française*, note 34, p. 1062. Sur le logement des comte et comtesse de Noailles au château de Versailles, cf. William Ritchey Newton, *L'espace du roi*, Paris, 2000, p. 378-381 et 558.

⁴² Cf. Saint-Simon, note 4, t. VIII, p. 445 et 935, note 7. Le marquis, qui était un intime du duc, avait loué son « petit château » à Madame de Saint-Simon (*ibid*, t. I, pp. 176 et 1251, note 3) ; La Chesnaye-Desbois, note 36 ; *Dictionnaire (...)*, note 34, p. 1061-1062. Sur les origines de la famille D'Arpajon, cf. La Chesnaye-Desbois, *ibid*, et Saint-Simon, note 4, t. VI, p. 1286, note 3.

⁴³ Cf. La Chesnaye-Desbois, *ibid* ; *Dictionnaire (...)*, note 34, p. 1062 et *infra*.

⁴⁴ A.N., M.C., XXIII, 517.

les D'Antin, les Richelieu, les Beringhen, les Brissac, les Chaulnes ou les Beaumanoir. Etrange ironie de la vie que de voir l'arrière-petite-fille d'Hardouin-Mansart alliée aux familles de ses anciens commanditaires⁴⁵ !

La portée de ce mariage dans la société d'Ancien Régime, et plus particulièrement à la cour de Versailles, était d'autant plus éclatante qu'outre leurs origines prestigieuses, le comte et la comtesse de Noailles avaient obtenu parmi les titres et les charges les plus élevés de la monarchie.

Né à Paris, le 7 décembre 1715, Philippe de Noailles eut pour parrain le Régent, Philippe d'Orléans, et pour marraine, Marie-Anne de Bourbon, princesse de Conti. Entré en 1729 dans



les mousquetaires du roi, il obtint en 1731 le grade de capitaine du régiment de Montrevel. En 1734, il suivit son père sur les champs de bataille d'Italie, de Bavière et de Bohême. Premier brigadier, puis maréchal de camps, il accompagna de nouveau son père en mission diplomatique en Espagne en 1746. Il reçut, à cette occasion, le diplôme de grand d'Espagne – titre dont il était revêtu, en réalité, depuis 1741, sur la démission de son père – sous la dénomination de duc de Mouchy, et le collier de la Toison d'Or. Après le siège de Maastricht en 1748, il devint lieutenant des armées du roi par lettres patentes du 10 mai de cette année⁴⁶.

Noailles avait reçu, dès l'âge de 5 ans, par lettres de provisions du 11 juin 1720, le

Fig. 7 : Pierre-Louis de Suruge, d'après Charles-Antoine Coypel : Anne-Claude-Louise d'Arpajon, comtesse de Noailles, duchesse de Mouchy (1729-1794), gravure, 1746.

⁴⁵ Sur les Noailles, cf. Saint-Simon, note 4, t. VI, p. 505 et 1286, note 6 ; La Chesnaye-Desbois, note 14, t. XIV, Paris, 1869, rééd. 1980 (t. VII), p. 995 ; Jouglas de Morenas, note 12, t. V, Paris, 1948, p. 161 ; Michel Antoine, *Le gouvernement et l'administration sous Louis XV*, Paris, 1978, pp. 191-193 ; Agnès Joly, « Le maréchal de Mouchy, gouverneur de Versailles et ses dernières années », *Revue de l'histoire de Versailles et des Yvelines*, t. 66, Versailles, 1982, p. 55-74. Hardouin-Mansart avait notamment bâti, de 1679 à 1681, l'hôtel du duc Anne-Jules de Noailles à Saint-Germain-en-Laye (actuels nos 10 et 11, rue d'Alsace ; cf. Gady, note 2, p. 401-404), que Mariette avait reproduits dans son *Architecture Française* (t. II, Paris, 1727, pl. 326-329). Il avait également travaillé pour les Chaulnes (cf. Jestaz, note 3, t. I, p. 195 et Gady, note 2, p. 307-308, 382-383 et 393-394).

⁴⁶ Cf. Joly, note 45, pp. 55-56 ; La Chesnaye-Desbois, note 14, t. XIV, pp. 993-994 et Jouglas de Morenas, note 12, p. 161.

gouvernement et la capitainerie des chasses des ville, châteaux et parcs de Versailles, Trianon et Marly, dont son père assura l'intérim pendant sa minorité jusqu'à sa prise de fonction, le 8 décembre 1739. La charge demeurera dans la famille jusqu'en 1790. Le comte avait ainsi autorité sur tous les bâtiments publics de la cité royale qui ne relevaient pas directement de l'administration des Bâtiments du roi. C'est donc sous sa mandature que Mansart de Sagonne, son petit-cousin par alliance, érigea douze années durant, de 1742 à 1754, la paroisse royale du quartier Saint-Louis. Cette charge, fort rémunératrice, conférait aussi au comte de Noailles d'importants privilèges, tels que les entrées libres chez le roi et, en l'absence de celui-ci, le premier rang dans les cérémonies religieuses⁴⁷.

Membre du cercle restreint de Louis XV, Noailles était régulièrement convié à ses petits soupers. Devenu Vénérable de la loge Saint-Philippe de Versailles en 1744, son influence, dans une cour fortement marquée par la franc-maçonnerie, n'en fut que plus redoutable pour un Mansart de Sagonne qui, malgré son appartenance à l'ordre, éprouva les plus grandes difficultés pour obtenir sa légitimation du roi et faire reconnaître ses droits sur la succession de son père. Il ne pouvait être question en effet pour un Noailles et son épouse de voir un « bâtard » tel que lui, être apparenté officiellement à leur illustre maison⁴⁸ !

Noailles bénéficia longtemps de la confiance du monarque qui, en juin 1755, l'envoya comme ambassadeur extraordinaire en Sardaigne et qui le nomma en 1757, Premier lieutenant général de l'armée de son oncle par alliance, Jean Vignerot du Plessis, maréchal duc de Richelieu, en Allemagne. En février 1767, Louis XV le récompensa de ses services en le faisant chevalier de ses ordres et Louis XVI lui renouvela la confiance royale en l'élevant à la dignité de maréchal de France, le 30 mars 1775. Le comte avait obtenu l'année précédente, grâce au soutien de Richelieu, sa succession à la tête du gouvernement de Guyenne, charge de 60 000 livres. Noailles et son épouse firent leur entrée solennelle à Bordeaux, le 28 février 1775, où on les traita, dit-on, à l'égal du roi et de la reine⁴⁹.

Tous deux formaient un couple très uni. Grâce à la position de son époux, Anne-Claude-Louise fut reçue par privilège particulier, grand-croix de l'ordre de Malte, le 13 décembre 1745. Elle devint, en juin 1763, dame d'honneur de la reine, avant d'être, en 1770, celle de la dauphine Marie-Antoinette. Celle-ci, qui la trouvait trop sèche et trop rigide, la surnomma « Madame l'étiquette ». Le choix de la comtesse de Noailles, duchesse de Mouchy, pour servir la dauphine, était venu après la nomination de son époux par Choiseul pour l'accueil de la

⁴⁷ Cf. Joly, *ibid*, p. 56-60 et La Chesnaye-Desbois, *ibid*, t. XIV, p. 991-992. L'ouverture d'une « rue Arpajon », en hommage à son épouse, en 1758, dans le quartier Saint-Louis (actuelle rue Alexandre Bontemps), et d'une « rue de Mouchy », dans le nouveau quartier des Près, de l'autre côté de la ville, dans les années 1770, attestent, avec la « rue de Noailles » sise au bout de l'avenue de Sceaux, le prestige du comte de Noailles et de son épouse dans la cité royale au XVIII^e siècle (cf. Jean Lagny, *Versailles, ses rues. Le quartier Saint-Louis*, Versailles, 1990, p. 13 et note 18, p. 6). Sur la cathédrale Saint-Louis, cf. notre ouvrage avec Xavier Salmon, *La cathédrale Saint-Louis de Versailles. Un grand chantier religieux du règne de Louis XV*, Paris, 2009.

⁴⁸ Cf. Vicomte de Grouchy, Paul Cottin, *Journal inédit du duc de Croÿ*, t. I, Paris, 1906, pp. 72-73, 154 et suivantes ; Pierre Chevallier, *Histoire de la franc-maçonnerie française*, t. I, Paris, 1974, pp. 43 et suivantes. Sur le rôle de Noailles dans la non-reconnaissance de la légitimité de son cousin Mansart de Sagonne, cf. thèse, note 1, t. I, p. 24-26 et 113.

⁴⁹ Cf. Joly, note 45, pp. 56 et 61-63 et La Chesnaye-Desbois, note 14, t. XIV, pp. 994-995. Noailles fut très lié avec le Dauphin, son père, fils de Louis XV (Joly, *ibid*, p. 63). Cf. M. Bernardou, *Annales politiques, littéraires et statistiques de Bordeaux divisées en cinq parties*, Bordeaux, 1803, p. 222.

jeune femme à Strasbourg. La duchesse, qui fit partie du cortège, fut ainsi l'une des toutes premières personnalités du royaume à avoir eu l'honneur de saluer la princesse⁵⁰.

La comtesse de Noailles ne laissa pas un souvenir très flatteur chez les mémorialistes. Tandis que son époux était loué pour son caractère « consciencieux, dévoué, [et] charitable », sa courtoisie et son esprit de tolérance, Anne-Claude-Louise était, selon Croÿ, toujours « très grave [et] très austère ». Son surnom lui était venu, dit-il, parce qu'« elle (...) représentait à chaque instant [à la dauphine] qu'elle dérogeait aux usages de son rang. » Si Madame Campan l'a dite remplie de vertu, de piété et de charité, et de mœurs irréprochables qui faisaient d'elle une personne vénérable, la comtesse avait cependant, précise-t-elle, « tout ce qu'un esprit



exactement borné peut ajouter d'importun, même aux plus habiles qualités (...). » Elle « n'avoit rien », ajoute-t-elle, « d'agréable dans son extérieur, son maintien était raide, son air sévère. Elle connaissait parfaitement l'étiquette ; mais elle en fatiguait la jeune princesse sans lui en démontrer l'importance. » Jacob-Nicolas Moreau, Bachaumont et d'autres confirment le propos⁵¹.

Le couple Noailles était installé, depuis son mariage, dans l'hôtel de la rue de l'Université que le comte avait recueilli en 1729 en tant que légataire universel de sa grand-tante, Marguerite-Thérèse Rouillé, veuve en premières noces de Jean-François, comte de Noailles, et épouse en

Fig. 8 : Philippe, comte de Noailles, duc de Mouchy (1715-1794) (BNF, Est., N 2, D226 708).

secondes noces du maréchal duc de Richelieu. Situé au droit de l'actuel n° 71, l'hôtel fut démoli lors du percement du boulevard Saint-Germain dans les années 1870. Outre cet hôtel,

⁵⁰ Cf. Joly, *ibid*, p. 56, 60-61 et La Chesnaye-Desbois, *ibid*, p. 995. La cérémonie de réception a été décrite par le président Hénault (cf. Vigan, note 22, p. 132-133). Il rappelle qu'il n'y avait alors que quatre femmes à être honorées de cette distinction. La comtesse de Noailles l'avait obtenue en tant qu'héritière directe de la famille d'Arpajon, à laquelle elle avait été accordée, le 27 juillet 1645, « en considération des services importants rendus à la religion par Monsieur le duc d'Arpajon », tandis que Malte était menacée par les Turcs. « Ce fut une chose touchante », dit Hénault, « de voir une jeune personne de seize ans, belle, grande et faite au tour, se mettre aux genoux de l'ambassadeur de Malthe, qui lui fit un discours auquel elle répondit » (*ibid*). Le comte de Noailles, son époux, avait obtenu la distinction par bulle du grand maître du 28 septembre 1741 et ce, en vertu de la substitution portée au privilège de la maison d'Arpajon (cf. La Chesnaye-Desbois, note 22, p. 992 et Chevallier, note 48, t. I, p. 43).

⁵¹ Cf. Joly, *ibid*, pp. 58, 60 et 69 ; Grouchy, Cottin, note 48, t. IV, p. 190 ; Madame Campan, *Mémoires sur la vie privée de Marie-Antoinette, reine de France et de Navarre*, t. I, Paris, 1823, pp. 50-51 ; Jacob-Nicolas Moreau, *Mes souvenirs*, par Camille Hermelin, Paris, 1898, p. 221-222 ; Adolphe Van Bever, *Mémoires secrets de Bachaumont (1762-1771)*, t. II, Paris, 1912, p. 175.

le comte et la comtesse disposaient de nombreuses résidences, tant à Paris qu'à Versailles, Saint-Germain ou Fontainebleau⁵²...

De leur union, naquirent six enfants dont trois seulement survécurent : 1°) Louise-Henriette-Charlotte-Philippine, née le 23 mai 1745, dite « Mademoiselle de Mouchy », dame du palais des reines Marie Leszczinska et Marie-Antoinette, qui épousera en décembre 1760, Emmanuel-Céleste-Augustin de Durfort, duc de Duras, et qui mourut en 1832 ; 2°) Charles-Adrien, né et mort en 1747 ; 3°) Philippe-Louis-Marc-Antoine, né le 12 novembre 1752 et mort le 15 février 1819, dit le « prince de Poix », que son père surnommait affectueusement « le petit pois », auquel il remit le gouvernement de Versailles en 1778. Il fut militaire et député de la noblesse aux Etats généraux ; 4°) Daniel-François-Marie (1750-1752), marquis de Noailles ; 5°) Louis-Marc-Antoine, né le 17 avril 1756 et mort à La Havane, le 7 janvier 1804, vicomte de Noailles, général et homme politique sous la Révolution et le Consulat, qui épousera en 1775, sa cousine Anne-Louise d'Ayen (1758-1794), fille de Jean-Louis-Paul-François de Noailles, second duc d'Ayen, et d'Anne-Louise-Henriette d'Aguesseau ; et enfin : 6°) son frère Louis-Marie, né et mort en 1756⁵³.

Retirés en 1792 sur leurs terres de Mouchy, près de Beauvais (Oise), les Noailles furent arrêtés et ramenés à Paris durant la Terreur sous le prétendu motif de la conspiration des prisons, puis incarcérés au Luxembourg, palais où avaient vécu, au début du siècle, les parents de la comtesse. Victimes de la loi des suspects, ils furent guillotins, le 9 messidor an II (27 juin 1794), sur la place de la République (actuelle place de la Nation)⁵⁴.



Fig. 9 : Armes de Philippe, comte de Noailles.

⁵² Cf. Bruno Pons in *Le faubourg Saint-Germain. La rue de l'Université*, cat. expo. DAVP, Paris, 1987, p. 123-125 ; Joly, *ibid*, p. 60 ; AN, Z¹ j 644 : Procès-verbal du 5 février 1734. Outre l'hôtel susdit, il existait à Paris un second hôtel de Noailles, situé rue Saint-Honoré, actuel hôtel Saint-James-et-Albany (n° 334 de la rue et n° 202, rue de Rivoli), que Pierre Cailleteau dit Lassurance avait bâti en 1715. A Versailles, il existait aussi deux hôtels de Noailles, rue de la Pompe (n° 1 de l'actuelle rue Carnot), et rue de Satory (n° 16-18 de l'actuelle rue du Maréchal Joffre), lequel était mitoyen de la maison à loyer que l'entrepreneur Letellier avait bâti sur les plans de Mansart de Sagonne (cf. Lagny, note 18, p. 26 et note 47, p. 88 ; cf. thèse, note 1, t. II, p. 1328-1332). Cf. aussi note 45.

⁵³ Cf. Joly, note 45, pp. 56 et 61 et La Chesnaye-Desbois, note 49, p. 995.

⁵⁴ Cf. Joly, *ibid*, p. 65-74.

Catherine Hardouin-Mansart (1677 ?- 1700) et Vincent Maynon (1688-1736)

La dernière fille d'Hardouin-Mansart, Catherine, épousa, le 16 août 1699, Vincent Maynon, conseiller du roi en la grand-chambre du Parlement, union qui fut célébrée deux jours plus tard à la paroisse Saint-Paul. La vie de celui-ci est restée jusqu'à présent fort mystérieuse ainsi que le rappelle Arnaud de Maurepas. La découverte, par nos soins, de ses testament et codicille, ainsi que de son inventaire après décès, sous le nom de sa seconde épouse, permettent désormais de lever le voile sur son existence⁵⁵.

Né en 1668, Maynon était issu, comme Hénault et d'autres membres de la bourgeoisie parisienne, d'une famille anoblée par charge de secrétaire du roi. Plus opulente qu'illustre, elle était apparentée aux plus grandes familles de la robe, telles que les Lamoignon, les Roujault, ou les Feydeau⁵⁶. Vincent Maynon était le fils de Vincent Maynon, premier du nom, écuyer, seigneur des baronnies de Chambon, Corville, Farcheville, Valpuseaux, Villemartin et autres lieux (Essonne), conseiller secrétaire du roi, surintendant des Finances, Bâtiments, et Jardins du duc de Berry, directeur des Maison et Finances de la duchesse du Berry, né en 1645, mort en mars 1728, et de Barbe Morel, son épouse, morte en 1668. La famille portait pour armes « d'azur à trois gerbes de blé d'or » (fig.10)⁵⁷.

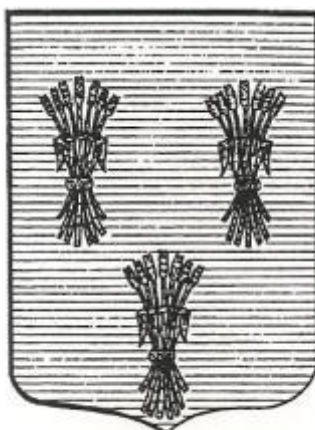


Fig. 10 : Armes de Vincent Maynon

⁵⁵ AN, MC, LII 150 ; BNF, Ms, PO, 1480, n°33 536, fol. 4 et NAF 11 642, fol. 658. Cf. également Jal, note 2, p.833 ; Meister, *ibid*, p.17 ; Claeys, note 7, p. 372 ; Bluche, note 11, p. 306 ; et Antoine, note 45, p.181 ; Arnaud de Maurepas, Antoine Boulant, *Les ministres et les ministères du siècle des Lumières (1715-1789)*, Paris, 1996, p. 337. Les éléments ici indiqués ont été livrés dans notre thèse, cf. note 1, et publiés en partie, avec quelques erreurs (dates erronées), par Claeys en 2011 dans sa notice relative à Maynon père (note 7, p. 1567, note 9639).

⁵⁶ Cf. Bluche, note 11, p. 90 et 306. Etienne-Vincent Roujault, conseiller du roi en ses conseils, président de la 4^e chambre des enquêtes du Parlement, avait épousé Barbe-Madeleine Maynon, sœur de Vincent-Guillaume de Lamoignon de Blancmesnil, chevalier seigneur de Soisy, Lebois, Malesherbes et autres lieux, premier avocat général du Parlement, lequel avait épousé Anne-Elisabeth Roujault, sœur d'Etienne-Vincent (cf. note 67, l'inventaire après décès d'Agnes Bouvard de Fourqueux, cotes 64 et 76 des papiers).

⁵⁷ Cf. notes 55 et 67, cote 88 des papiers : Extrait mortuaire du 21 mars 1728, minuté devant Me Billeheu, le 12 juillet 1729 ; cote 89 : Inventaire de Maynon père, passé en brevet devant le même notaire, le 6 février 1730. Il n'y a pas eu d'inventaire de son épouse. Vincent et Barbe-Madeleine étaient leurs seuls héritiers (*ibid*, cote 88 : Notoriété du 10 avril 1728, passée devant Me Billeheu). Cf. Jouglà de Morenas, note 12, t. V, Paris, 1948, p. 27 et Maurepas, note 55.

Maynon reçut à l'occasion de son mariage, l'office de conseiller au Parlement de son père qui l'avait acquis de Marie Carré, veuve de Louis de Machault, chevalier seigneur de Bellenave, par contrat passé à Paris, le 16 juin 1695, pour 78 000 livres et qui en avait été pourvu par lettres de provisions du 17 juillet 1695 et arrêt de réception du 26 août suivant. Il le conserva jusqu'en 1729, date de sa cession à Jean-Baptiste Bochart, sieur de Saran, pour le même montant. Maynon allait obtenir le titre de conseiller honoraire par lettre d'honneur du roi du 28 mars⁵⁸.

Moins prestigieux que ceux de ses aînés, le mariage de Catherine se voulait une fois encore celui des grandes alliances. Comme les précédents, le roi et les plus hautes personnalités de la cour avaient signé au bas du contrat. Elle avait reçu de son père, 100 000 livres de dot qui comprenait notamment la maison de la rue Neuve-des-Petits-Champs, évoquée précédemment. Hardouin-Mansart y avait adjoint une parcelle de terrain mitoyenne. Maynon, de son côté, avait reçu 300 000 livres, ainsi que l'office de conseiller susdit. Il avait doué à son épouse 5 000 livres de rentes en l'absence de toute progéniture, somme qui se limitait à 4 000 livres en cas contraire⁵⁹.

Le 13 juillet 1700, soit moins d'un an après son mariage, Catherine décédait de ses couches. L'enfant survécut quelque temps puisqu'il figure parmi les bénéficiaires du contrat de mariage du comte de Sagonne, son oncle, en 1701⁶⁰. Maynon demeura veuf jusqu'à son remariage, le 24 juillet 1712, avec Agnès Bouvard de Fourqueux, fille de Michel Bouvard, sieur de Fourqueux (Yvelines), procureur général de la chambre des comptes du roi, conseiller honoraire en la grand-chambre du Parlement, et de Claudine-Marguerite Hallé⁶¹.

De ce second mariage, Maynon eut trois enfants dont Etienne, plus connu sous le nom de Maynon d'Invault, né en février 1721 et mort en janvier 1801, contrôleur général des Finances de septembre 1768 à décembre 1769⁶².

Vincent Maynon possédait de nombreux biens dans la capitale et sa région, dont les terres de son père en Hurepoix et en Orléanais⁶³. Lors de son premier mariage, il était domicilié à son hôtel de la rue Porte-Foin, paroisse Saint-Jean-en-Grève, qu'il avait acquis en 1698 et que Jacques Amelot, président des requêtes du Palais, avait fait bâtir en 1642. Il le revendit en 1714 à Jacques Turgot, aïeul du ministre de Louis XVI⁶⁴. Le 22 mars 1728, Maynon acquit, moyennant 155 000 livres, de Jacques Cadeau, conseiller du roi au Parlement, et de Marie-

⁵⁸ Cf. note 67, l'inventaire d'Agnès Bouvard de Fourqueux, cotes 24 et 25 des papiers.

⁵⁹ Cf. note 55.

⁶⁰ B.N.F., Ms., P.O. 1480, n° 33 536, Meister, note 2, p. 17 et cf. note 68.

⁶¹ Cf. note 67, l'inventaire d'Agnès Bouvard de Fourqueux, cote 1 des papiers et La Chesnaye-Desbois, note 11, t. III, Paris, 1863, rééd. 1980, t. II, p. 907.

⁶² Cf. Antoine, note 45, p. 181 et Maurepas – Boulant, note 55, p. 337-339.

⁶³ Cf. Fr. Bluche, note 22, p. 306. Sur le château de Farcheville (Essonne), cf. Poisson, note 20, p. 147.

⁶⁴ Cf. note 84 et Fossier, note 2, p. 341, n° 137. Plusieurs plans de cet hôtel, datés autour de 1698, sont issus de l'agence d'Hardouin-Mansart (*ibid*).

Madeleine Bouchalat, son épouse, l'hôtel de Livry, sis au n° 23 de la rue de l'Université. L'hôtel demeura dans la famille jusqu'au début du XIX^e siècle. Maynon possédait également plusieurs maisons, rue Sainte-Anne, rue Saint-Antoine, rue Jacob et rue des Petits-Augustins Il avait acquis en septembre 1714, une maison à Andilly (Val-de-Marne) ; en janvier 1719, la seigneurie de Marmouset (*ibid*) ; et en mars 1731, celles de Villemanoche et de Serbonne, près de Pont-sur-Yonne (Yonne)⁶⁵.

Frappé d'incapacité, Vincent Maynon se vit interdire l'administration de ses biens par sentence du Châtelet du 26 août 1732. Son beau-frère, Etienne-Vincent Roujault, conseiller du roi en ses conseils et président de la Quatrième chambre des enquêtes, fut désigné curateur honoraire⁶⁶. Avant sa mise sous curatelle, Maynon avait rédigé ses testament et codicille, les 13 janvier et 26 mai 1732. Il décéda 4 ans plus tard, le 27 avril 1736, dans son hôtel de la rue de l'Université. Le partage de ses biens ne surviendra pas avant 1741⁶⁷.

Jacques, comte de Sagonne (1677-1762) ou la descendance illégitime de Jules Hardouin-Mansart

Le fils de Jules Hardouin-Mansart, Jacques (fig.11), épousa, le 15 janvier 1701, Madeleine Bernard (fig.12), fille de l'opulent Samuel Bernard (fig.13), écuyer, conseiller secrétaire du roi, banquier de la Cour depuis l'année précédente, et de Madeleine Clergeau, son épouse. Après les brillants mariages de ses deux filles, Hardouin-Mansart entendait terminer en apothéose l'union de son dernier enfant⁶⁸.

⁶⁵ Cf. note 104, son testament et note 105, l'inventaire d'Agnès Bouvard de Fourqueux, cote 22, 35, 39 et 59 des papiers ; Sylvie Allermoz-Wallez in *La rue de l'Université*, note 80, p. 61-63 et cf. *infra*.

⁶⁶ *Ibid.* AN, MC, XVIII, 539 : Testament et codicille du 27 avril 1736 et Archives de Paris, Dc6 227, fol. 100 v°-101r°. Les deux actes furent déposés en brevet devant Me Régnault à Paris, le 26 mai 1732 et ne furent minutés à la requête des curateurs, qu'après le décès de Maynon, devant le même notaire par son confrère Jourdain, le 27 avril 1736.

⁶⁷ AN, MC, CXII, 517 : Inventaire d'Agnès Bouvard de Fourqueux du 24 septembre 1732 et CXII, 526 : Notoriété Maynon du 12 février 1737 ; CXII, 534 : Partage du 19 janvier 1741. Inventaire effectué à l'hôtel de la rue de l'Université, au château de Farcheville, et dans les maisons de Châtillon-sous-Bagneux et d'Andilly. Roujault s'était fait représenter par son beau-frère, Lamoignon de Blancmesnil. L'inventaire ne fait quasiment état que de Maynon. Il n'était pas rare en effet que, sous l'Ancien Régime, l'inventaire dressé sous le nom de l'épouse soit en fait celui du mari. C'est le cas notamment pour les inventaires de Robert de Cotte (AN, MC, XX, 571 : Inventaire de Catherine Bodin, sa veuve, du 17 juin 1740) et de Mansart de Jouy (cf. note 107).

⁶⁸ AN, MC, LXXV, 452 ; BNF, Ms, NAF 11 642, fol. 658-659 ; PO 1480, n° 33 536, fol. 5 ; Clairambault 869, fol. 111-128 ; 4° Fm 10 570, pp. 2-3 ; 4° Fm 10 573, p. 3. Sur ce mariage, cf. Saint-Simon, note 4, t. I, p. 1523, note 4 et p. 1549, note 5 ; t. III, p. 1422, note 11 ; Claude-François Lambert, *Histoire littéraire du règne de Louis XIV*, t. III, Paris, 1751, p. 122 ; Comte Gabriel-Jules de Cosnac, Edouard Pontal, *Mémoires du marquis de Sourches sur le règne de Louis XIV*, Paris, 1886, t. VI, p. 335 et t. VII, p. 3 ; Thirion, note 9, p. 38-40 ; François Bayard in *Dictionnaire du Grand Siècle*, Paris, 1990, p. 188 ; Vicomte de Bonald, *Samuel Bernard, banquier du Trésor royal et sa descendance*, Rodez, 1912, p. 1 ; Elisabeth de Clermont-Tonnerre, *Histoire de Samuel Bernard et de ses enfants*, Paris, 1914, p. 62-63 ; Lebrun, note 2, p. 146 ; Meister, note 2, p. 18 ; Jacques Saint-Germain, *Samuel Bernard. Le banquier des rois*, Paris, 1960, p. 75-76 ; Saint-Simon, note 25, p. 216 ; Maya de Loën, *L'homme qui prêtait aux rois*, Paris, 2003.



Madeleine Bernard était en effet l'un des plus brillants partis du royaume. Son père n'était-il pas considéré comme le premier banquier d'Europe ? A sa mort en 1739, sa fortune fut estimée à 29 millions de livres – 33 millions selon Madame de Genlis. Jamais financier n'avait été aussi puissant, aussi riche et aussi chargé d'honneur. Mais bien plus que la richesse, ce qui distinguait Samuel Bernard de ses homologues, étaient ses accointances avec tout le continent : « c'étoit le banquier le plus riche d'Europe et qui faisoit le plus gros et le plus assuré commerce d'argent », déclare Saint-Simon⁶⁹.

Il dirigeait depuis 1697 la Compagnie des Indes aux côtés, notamment, du fameux

Fig. 11 : Jacques Hardouin-Mansart, comte de Sagonne (1677-1762),

collection privée (cl. Ph. Cachau).

⁶⁹ Cité par Saint-Simon, note 4, p. 215. Né le 28 novembre 1651 à Paris, Samuel Bernard était le fils du peintre et graveur Samuel Bernard, premier du nom, originaire d'Amsterdam, qui fut l'un des membres fondateurs de l'Académie royale de peinture et de sculpture en 1648. Il était de confession protestante et non israélite comme l'a prétendu Voltaire. Sur les vives sollicitations du roi, il se convertit finalement au catholicisme, le 17 décembre 1685 (cf. Saint-Germain, *ibid*, pp. 7, 9 et 17 ; Saint-Simon, *ibid*, p. 214 ; et Bayard, *ibid*, p. 188). Samuel Bernard avait épousé en novembre 1681, Madeleine Clergeau, fille d'un financier protestant et d'une marchande de toilettes, à l'exemple de son frère Gabriel qui avait épousé la sœur de celle-ci, Anne (cf. Saint-Germain, *ibid*, p. 14 et Saint-Simon, *ibid*, p. 216). De cette union, naquirent cinq enfants : Samuel, mort en 1684 ; Gabriel, né en 1683 et mort la même année que son aîné ; Madeleine, sur laquelle nous reviendrons ; Samuel-Jacques, né en mai 1686, futur comte de Coubert, qui fut maître des requêtes, surintendant des Finances de la reine, commandeur de l'ordre de Saint-Louis, et qui épousa, le 22 août 1715, Mademoiselle Frotier de La Coste de Messelière ; enfin Gabriel, né le 8 octobre 1689, plus connu sous le nom de « président de Rieux », conseiller puis président du Parlement, qui épousa en 1717, Bonne de Saint-Chamans et, en 1719, en secondes noces, Suzanne Marie-Henriette de Boulainvilliers (Saint-Germain, *ibid*, pp. 75, 232, 278-279 et Bonald, *ibid*, p. 1). Après la mort de son épouse en 1716, Samuel Bernard épousa en 1720, en secondes noces, Pauline-Félicité de Saint-Chamans, sœur de la précédente, âgée de 22 ans, dont il eut une fille unique, Bonne-Félicité. Née en 1721, celle-ci épousa en 1733, le fameux président Molé, François-Mathieu, comte de Champlâtreux. Lors de son premier mariage, Samuel Bernard avait entretenu une liaison avec Marie-Anne-Armande Carton dont il eut, en 1706, une fille, Louise-Marie-Madeleine, qui fut reconnue par l'époux de celle-ci, Jean-Louis de Guillaume de Fontaine (*ibid*). Elle épousera le financier Claude Dupin et aura pour arrière-petite-fille, Lucille-Aurore Dupin, baronne Dudevant, plus connue sous le nom de George Sand (cf. Saint-Simon, *ibid*, p. 216 et Bluche, *ibid*, p. 261). De cette liaison, Samuel Bernard avait eu deux autres filles : Mesdames de La Touche et d'Arty (*ibid*). Samuel Bernard laissa à sa mort, survenue le 18 janvier 1739 à son hôtel de la place des Victoires, un bien foncier considérable qui se montait à plus de 1 649 000 livres (cf. Bayard, *ibid*). Outre cet hôtel, qu'il avait acquis en 1737 du président Hénault, et dont il fit l'un des plus beaux de la capitale, il possédait le château de Passy, le comté de Coubert-en-Brie, la baronnie de Rieux près de Toulouse (Haute-Garonne), le marquisat de Méry-sur-Oise (Val-d'Oise) et une vingtaine d'autres propriétés qui relevaient de ces domaines (cf. Saint-Germain, *ibid*, p. 223-234 et Alfred de Champeaux, *L'art décoratif dans le vieux Paris*, Paris, 1898, p. 103). Il fut inhumé à Saint-Eustache, dans la chapelle de la Vierge (cf. Saint-Simon, *ibid*, p. 216).

financier Antoine Crozat. En 1699, Bernard fut anobli par le roi pour les brillants services rendus à la Couronne pendant la guerre de la Ligue d'Augsbourg (1688-1697), dont et surtout le ravitaillement en blé des troupes et de la population. Il fut admis ainsi, en 1700, au Conseil de commerce que le roi venait de créer. Enfin, le monarque lui remit en 1702 le cordon de Saint-Michel. Ayant occupé pendant plus d'un demi-siècle, l'avant-scène de la finance française et européenne, Samuel Bernard fut considéré à juste titre par les historiens comme le Jacques Cœur ou le Nicolas Fouquet des règnes de Louis XIV et de Louis XV⁷⁰.

De son côté, Jules Hardouin-Mansart était aussi au comble de la fortune et de la renommée. D'origines modestes, il était devenu le Premier architecte du roi en 1681 et avait obtenu en janvier 1699, après la démission de Colbert de Villacerf au début du mois, la charge tant convoitée de surintendant des Bâtiments, Jardins, Arts et Manufactures du roi qui lui conférait rang de ministre, ainsi que la place de protecteur de l'Académie royale de peinture et de sculpture⁷¹. Il était désormais le maître des arts en France. Hardouin-Mansart entamait par ailleurs deux des chantiers les plus prestigieux du règne et de sa carrière, la place Vendôme et la chapelle de Versailles tandis qu'il parachevait le non moins fameux chantier du dôme des Invalides. C'est aussi en 1699 qu'Hardouin-Mansart acquit la terre de Sagonne en Berry, terre qui faisait défaut à son anoblissement. Pour lui témoigner sa faveur et lui « faire plaisir (sic) », Louis XIV lui délivra, en juin 1700, sur le Trésor royal, les 100 000 livres nécessaires à l'acquisition de la charge de conseiller au Parlement de son fils. Enfin, en 1701, le roi octroya à son épouse, Anne Bodin, 1 500 livres de pension, sa vie durant⁷².

Le crédit de Samuel Bernard et celui de Jules Hardouin-Mansart étaient, on le voit, à leur zénith. On comprend, dans ces conditions, que le mariage de leurs enfants respectifs ait fait sensation parmi les contemporains même si, par mépris pour Hardouin-Mansart, Saint-Simon préféra l'ignorer dans ses mémoires et dénigrer la personnalité de son fils. Le marquis de Sourches écrit le 15 décembre 1700 : « On apprit que le fils de Mansart allait épouser la fille de Samuel Bernard, fameux banquier, qui lui donnait en mariage 400 000 livres d'argent comptant, et que Mansart donnait à son fils 400 000 livres de biens, lui en assurait 200 000, et lui accordait vingt années de nourriture ». Le 9 janvier 1701, ajoute-t-il, « Mansart fit signer au roi et à la maison royale le contrat de mariage » qui, si l'on en croit l'auteur, avait « été quelques temps rompu, [mais] s'étoit enfin renoué ». Comme les précédents, on trouve en effet sur l'acte de mariage, les signatures de Louis XIV, du dauphin, de la duchesse de Bourgogne, de Monsieur, frère du roi, du duc d'Orléans, des princes de Condé et de Conti, de Louis Phélypeaux, chancelier et garde des sceaux, père du futur ministre et ami de Louis XV

⁷⁰ Cf. Saint-Germain, note 68, pp. 40-41, 92-93 et suivantes et Bayard, *ibid*, p. 188 et note 68.

⁷¹ Comme Samuel Bernard, Jules Hardouin était le fils d'un peintre, ce qui n'avait pas peu contribué à leur rapprochement. Né à Paris, le 16 avril 1646, il était en effet le fils de Raphaël Hardouin, l'un des peintres ordinaires du roi, et de Marie Gaultier, nièce de François Mansart, dont il allait relever le nom en l'accolant au sien. Sur les origines et la fortune d'Hardouin-Mansart, cf. Jestaz, note 3, t. I, p. 47-49, 321-327 et Gady, note 2, p. 11-20 et 32-43.

⁷² Cf. Meister, note 2, p. 9, note 27. Cf. également Eudore Soulié, Louis-Etienne Dussieux, Anatole de Montaiglon, *Journal du marquis de Dangeau*, t. VII, Paris, 1856, p. 325, mardi 15 juin 1700 ; et Saint-Simon, note 4, t. I, p. 729. AN, O¹ 1099, fol. 133 et B.N.F., 4° Fm 10 570, p. 2. La somme, dit Dangeau, fut versée en deux fois, en juin et en octobre 1700 (*ibid*). Sur Sagonne, cf. notre article, note 20, p. 25-27.

et principal protecteur de Mansart de Sagonne⁷³, celles de Lebas de Montargis et de Maynon, ainsi que des familles Hardouin, Bodin, De Cotte et Gabriel⁷⁴.

Comme l'avancéait Sourches, Madeleine Bernard avait reçu de son père : 400 000 livres de dot, dont 50 000 étaient destinées à la communauté des deux époux ; un douaire préfixe de 6 000 livres de rente annuelle ; et 20 000 livres pour les noces, somme qui sera l'objet d'une réclamation de Samuel Bernard lors de la séparation du couple en 1709. Jacques reçut pour sa part : 200 000 livres de dot, dont 100 000 livres pour l'office de conseiller au Parlement ; 46 000 livres de loyers provenant des maisons de son père à Paris et Versailles ; et 54 000 livres d'effets de ses père et mère. Hardouin-Mansart fit également donation à son unique héritier mâle, sous réserve d'usufruit, du comté de Sagonne (Cher), affermé 14 000 livres, et des trois maisons composant l'hôtel parisien du même nom, rue des Tournelles, avec circonstances et dépendances⁷⁵.

Jules Hardouin et son épouse s'engagèrent également, dans un acte séparé du même jour, à héberger et nourrir le couple pendant une dizaine d'années – et non une vingtaine comme le prétend Sourches – ou à lui verser une rente annuelle de 1 000 livres. Le comte de Sagonne jouira de cette dernière jusqu'à la mort de son père en 1708⁷⁶.

En conséquence des avantages de son contrat de mariage, il n'était désormais plus en mesure de réclamer le partage des biens de ses père et mère. Malgré l'enjeu de leur union, Jacques et Madeleine ne s'entendirent pas. Les rumeurs de rupture évoquées par Sourches se vérifièrent rapidement. Le comte de Sagonne quitta la maison paternelle où il vivait avec son épouse, trois mois après le mariage. Selon son fils Mansart de Sagonne, le couple aurait toutefois vécu là deux années durant⁷⁷.

⁷³ Cf. Cosnac, Pontal, note 68, t. VI, p. 335 et t. VII, p. 3 et cf. *infra*.

⁷⁴ A savoir : Marie Linart, veuve de Michel Hardouin, architecte du roi et conseiller général des Bâtiments, tante paternelle de Jacques ; François Bodin, abbé de Loulay, chanoine de Notre-Dame de Paris, son oncle maternel ; Robert de Cotte, architecte du roi, intendant de ses Bâtiments, son oncle maternel – il avait épousé en 1681, Catherine Bodin, sœur de la mère de Jacques ; Marie Hardouin, sa cousine germaine, et son époux, le sieur Martin, conseiller du roi et de ses Bâtiments ; Jules-Robert de Cotte, son cousin germain ; Pierre Delisle-Mansart, architecte du roi et conseiller général de ses Bâtiments, son cousin paternel ; Marie Delisle, sa cousine paternelle, veuve de Jacques IV Gabriel, et son second époux, Gilles de Juigné ; François Gabriel, architecte du roi, trésorier général de ses Bâtiments, Jardins, Arts et Manufactures, son cousin paternel et Marie de Palme, son épouse ; enfin Jacques V Gabriel, architecte du roi, conseiller général de ses Bâtiments, son cousin paternel, et Elisabeth Besnier, son épouse. Parmi les témoins de Madeleine, outre ses frères Jacques et Gabriel, figuraient François Blondel, architecte du roi, intendant de ses Bâtiments et Jeanne-Marie Morin, son épouse (...) (cf. note 68).

⁷⁵ Cf. note 92. Sur cet hôtel, situé au n° 28 de la rue des Tournelles, cf. thèse, note 1, t. I, p. 28-30, note 22 ; Jestaz, note 3, t. I, p. 55-62 et 321-325 ; Gady, note 2, p. 406-411.

⁷⁶ BNF, 4° Fm 10 573, p. 3 et Ms, Clairambault 869, fol. 111-128. La cote 15 des papiers de l'inventaire de Hardouin-Mansart (cf. note 3) fait état de plusieurs quittances du comte de Sagonne à son père, pour paiement de la somme de 10 000 livres de principal, passées devant Me De Beauvais et Me Savalette, notaires à Paris, ainsi que sous seing privé, les 30 janvier et 27 décembre 1702, 3 janvier 1704, 7 janvier et 14 décembre 1706, et 5 janvier 1708. On trouve également à la cote précédente, une quittance du même au même de la somme de 24 000 livres pour paiement d'une partie de la dot, passée devant Me De Beauvais, le 19 septembre 1701.

⁷⁷ B.N.F., 4° Fm 10 570, p. 3 et Ms., Joly de Fleury 308, fol. 5.

Il est vrai qu'il s'agissait d'un mariage de raison plutôt que de sentiment. Hardouin-Mansart et Bernard avaient vu là un moyen de consolider leurs positions respectives. Il s'agissait en effet pour ce dernier du premier grand mariage de sa descendance avant ceux, tout aussi somptueux, mais peut-être moins prestigieux, de ses deux fils en 1715, 1717 et 1719.

Personnalités de Jacques Hardouin-Mansart et de Madeleine Bernard (1684-1716)

Les deux époux étaient, il est vrai, de mœurs légères. Née en 1684 à Paris, Madeleine Bernard était une jeune femme aimable et jolie (fig.12), d'une intelligence fine, que l'on recherchait autant pour ses charmes que pour le crédit et la fortune de son père. Elle partageait avec celui-ci une existence brillante et aimait à se répandre, comme lui, dans le monde. Retirée dans l'hôtel loué par son père, rue Mauconseil, paroisse Saint-Eustache, elle fut courtisée là par le galant maréchal de Villeroy, futur gouverneur de Louis XV. Cette vie désordonnée ne manqua pas d'être dénoncée dans les deux familles, d'autant que Jacques entretenait de son côté une liaison adultérine avec une charmante aventurière, Madeleine Duguesny, qui allait devenir la mère de ses enfants et qu'il devra épouser de ce fait⁷⁸.



Le comte de Sagonne (fig.11) – seule dénomination valable pour distinguer le père de son fils Jacques, architecte – était considéré par ses contemporains comme une personnalité falote, qui n'avait d'autre mérite que d'être le fils de son père. Il figure derrière lui dans un carton des Gobelins figurant la visite de Louis XIV aux Invalides (fig.14)⁷⁹. Pour Saint-Simon, « c'étoit un débauché qui ne savoit et ne faisoit rien et qui pour vivre à l'abri de ses créanciers, se fit gendarme. » Le président Hénault, son

Fig. 12 : Madeleine Bernard (1684-1716), collection privée (cl. Ph. Cachau).

neveu, manifesta aussi un certain mépris à son endroit : "Madame de Montargis ma belle-mère (...) », dit-il, « avoit un frère, M. de Sagonne qui fut intendant de Limoges – de Moulins, en vérité – en 1707 : il avoit épousé mademoiselle Bernard. Quelle source de fortune », déclare-t-il, « n'eut-il été qu'un sujet ordinaire : la richesse de son beau-père et le

⁷⁸ Cf. *infra* et Arthur-Michel de Boislisle, *Mémoire du duc de Saint-Simon*, t. XVIII, Paris, 1905, p. 502 ; Bonald, note 68, p. 1 et Clermont-Tonnerre, *ibid*, p. 62-63. Il conserva cet hôtel jusqu'en 1715, date à laquelle il acquit celui de la rue Notre-Dame-des-Victoires. Situé à l'emplacement du n° 22, ce dernier fut détruit en 1809, lors du percement de la rue Réaumur (cf. Saint-Germain, note 68, p. 280 et François Fossier, *Les dessins du fonds Robert de Cotte de la Bibliothèque nationale de France*, Paris et Rome, 1997, p. 282).

⁷⁹ Ce carton figurait dans les collections du comte de Sagonne (BNF, 4° Fm 28 770, p. 14).

crédit de son père ! Mais il se jeta dans la crapule ! » Et le président de rappeler les démêlés personnels du comte de Sagonne après la mort de son père en 1708, que ce fut sa révocation de l'intendance de Moulins ou sa liaison avec la Duguesny, « une créature », dit-il, « qu'il entretenoit de son vivant et qui aussi étoit mariée ce qui faisoit – comble de l'immoralité – un double adultère » ! Le frère Léonard de Sainte-Catherine-de-Sienne ironisa, quant à lui, sur son titre de « comte de Sagonne » qui « donnoit occasion », déclare-t-il, « de se moquer du père et du fils. » Enfin le commissaire versaillais Pierre Narbonne écrit après sa mort : « le comte de Sagonne étoit fils du célèbre Monsieur Mansart, surintendant des Bâtiments du roi. Il fut d'abord intendant de Moulins et devint fort misérable. Il fut ensuite gendarme de la garde du roi, puis garde du corps. On le chassa de ce dernier corps et il est mort tout à fait gueux (sic) »⁸⁰ !

Contrairement à son père et à ses cousins Gabriel et De Cotte, le comte de Sagonne ne reprit pas la tradition familiale⁸¹. Il se fit pourvoir, le 23 mai 1699, à la charge de conseiller au Parlement que son père avait acquise avec l'aide du roi, le 5 mai précédent, de Robert Lechasseur pour 98 000 livres. Cette charge était très recherchée, non seulement pour ses importants revenus, mais aussi pour l'intérêt politique et les bienfaits casuels du roi qu'elle procurait. Le 3 juin de cette année, il fut reçu conseiller à la Première chambre des enquêtes du Parlement, en présence d'une trentaine de personnalités de la cour. « Il parla avec beaucoup d'éloquence et de liberté d'esprit », nous dit Sourches, « et le premier président lui répondit en peu de mots avec son éloquence et sa justesse ordinaire. » Sa petite taille fut l'objet de la raillerie de ses confrères, « au point », nous dit le frère Léonard, « que le premier président en fit quelques réprimandes »⁸².

Le peu d'estime dont il jouissait au sein des conseillers du Parlement l'amena à abandonner sa charge pour celle, plus lucrative et gratifiante, de maître des requêtes ordinaires de l'hôtel qu'il acquit, le 4 avril 1705, de Pierre-Charles Lambert d'Herbigny, chevalier marquis de Thibouville, conseiller du roi en ses conseils, maître des requêtes ordinaire de son hôtel, pour 150 000 livres. Il s'y fit pourvoir par lettres de chancellerie du 27 décembre 1705⁸³. Pressé par

⁸⁰ Cf. Saint-Simon, note 4, t. III, p. 572 ; Vigan, note 22, p. 133 ; AN, MM 826, fol. 11-13 et cf. Jestaz, note 2, t. II, p. 9-10 (frère Léonard) ; Joseph-Adrien Le Roi, *Journal des règnes de Louis XIV et de Louis XV de l'année 1701 à l'année 1744* par Pierre Narbonne, premier commissaire de police de la ville de Versailles, Paris, 1866, p. 603.

⁸¹ Contrairement à ce que prétend Bruno Pons (cf. note 4, p. 23), qui compare les Mansart aux Gabriel, aux Boullogne et aux Audran, le métier du père ne fut pas continué par le fils mais par ses petits-fils (cf. thèse, note 1).

⁸² Cf. Bluche, note 11, p. 165. AN, MC, CV, 964 : Traité d'office du 5 mai 1699 et cf. Meister, note 2, p. 9 ; Vigan, note 22, p. 133. Cf. également BNF, Ms 1480, n° 33 536, fol. 3 et Lambert, note 68, t. III, Paris, 1751, p. 122 ; Saint-Simon, note 4, t. XVIII, p. 160 et note 80 (Léonard) ; Cosnac, Pontal, note 68, t. VI, p. 161.

⁸³ AN, MC, CV, 1005 : Traité d'office du 26 décembre 1705 ; BNF, Ms, PO 1480, n° 33 536, fol. 3 ; NAF 11 642, fol. 658-659 ; 4° Fm 10 570, p. 5-6 ; AN, MC, XXIII, 647 : Inventaire du comte de Sagonne du 25 novembre 1762, cote 6 des papiers ; Chantilly, AMC, H 10 : Requête d'homologation de la vente de ladite charge de juin 1711. Lambert d'Herbigny avait été pourvu à cet office par lettres de provisions du 1er janvier 1686. Le comte de Sagonne avait réglé la moitié du prix de l'office en lui vendant sa charge de conseiller au Parlement. Il devait remettre le reste en plusieurs versements de 20 000 livres, prévus en octobre 1706, 1707 et 1708. Il avait également versé 3 852 livres pour le droit de résignation de l'office (cf. *supra* la traite d'office de décembre 1705).

ses créanciers – vingt-neuf au total –, il revendit la charge par adjudication, le 1er juin suivant, à Pierre Doubler de Crouy, chevalier marquis de Baudeviller, son voisin de la rue des Tournelles, pour 118 000 livres. Les enchères furent homologuées par un arrêt de la Seconde chambre des requêtes du palais du 3 juin 1711⁸⁴.

Le 3 décembre 1707, Jacques fut nommé intendant de la généralité de Moulins en remplacement de Gilles-François de Meaupou d'Ableiges (1647-1727). Le 6 janvier 1708, il prit les ordres du roi mais ne rejoignit son poste que le 18 février suivant. Selon Sourches, il s'agissait d' « un très jeune intendant – il avait alors 30 ans – qui avoit de cela de particulier », dit-il, « qu'il avoit son bien – le comté de Sagonne – dans l'intendance où on l'envoyoit ». « Le crédit de son père », ajoute-t-il, « l'emporta sur toutes (...) considérations »⁸⁵.

Le fait est qu'il fut rappelé un an après la mort de celui-ci, en août 1709. Sourches écrit, le 13 de ce mois : « On apprit l'après-midi le grand mouvement que le Roy venoit de faire dans le corps des intendants, en révoquant quelques-uns, permettant à d'autres de se retirer et en changeant d'autres de généralités ». C'est ainsi que Chauvelin de Beauséjour releva Turgot de Soubemont à Tours, lequel releva, à son tour, le comte de Sagonne à Moulins⁸⁶. Ce mouvement général faisait suite aux graves troubles provoqués par les mauvaises récoltes dans les provinces. Plusieurs intendants furent en effet la cible du mécontentement populaire : le comte de Sagonne dut ainsi affronter une mutinerie de 800 hommes⁸⁷. Après 2 ans et 3 mois en Bourbonnais – période pendant laquelle naquit, de sa liaison avec Madeleine Duguesny, un premier enfant prénommé Jacques –, il revint à Paris en mai 1710⁸⁸.

Le comte s'engagea alors dans une carrière militaire. La marquise d'Huxelles écrit au marquis de La Garde, le 20 novembre 1709 : « Monsieur de Sagonne, fils de feu Monsieur Mansart,

⁸⁴ A.N., M.C., CV, 1149 : Comparution du 23 mai 1711 et vente d'office du 1er juin 1711 (même acte). Parmi les créanciers figuraient sa mère, Anne Bodin, sa femme, Madeleine Bernard, et son beau-père, Samuel Bernard. Cf également B.N.F., Ms., 4° Fm 10 570, p. 6 et Chantilly, A.M.C., *ibid.* Anne Bodin toucha de Doubler de Crouy, pour paiement d'une partie des créances de son fils, la somme de 30.532 livres 6 sols 2 derniers, et lui en délivra quittance par-devant Maîtres Le Chanteur et De Laleu, notaires à Paris, le 20 novembre 1711 (AN, MC, XXVIII, 255 : Inventaire d'Anne Bodin du 9 septembre 1738, cote 137 des papiers et LXXXIX, 230).

⁸⁵ B.N.F., Ms., P.O. 1480, n° 33 536, fol. 5, N.A.F. 11 642, fol. 657 et Dossiers bleus 348, n° 8 952. Cf également Lebrun, note 2, p. 144 ; Roger Delvaux, « Le Bourbonnais à la Cour de Louis XIV », *Curiosités bourbonnaises*, t. XIV, Moulins, 1901, p. 23 ; Cosnac, Pontal, note 68, t. XI, p. 8.

⁸⁶ Cf. Saint-Simon, note 4, t. XVIII, p. 114, note 1 ; Meister, note 2, p. 22 ; Delvaux, *ibid.*, p. 24 ; Cosnac, Pontal., *ibid.*, t. XII, p. 31.

⁸⁷ L'hiver de début d'année causa des famines dans tout le pays, qui se soldèrent par des centaines de milliers de morts et des pillages que le comte de Sagonne dû réprimer sévèrement dans sa généralité de Moulins. Il relate, dans trois lettres adressées au contrôleur général des Finances, Nicolas Desmarests, datées des 3 mai, 2 et 16 juin 1709, la traque que ses dragons effectuèrent envers les pilleurs de blé de la généralité, lesquels furent pendus pour l'exemple (AN, G⁷ 1646). Le marquis de Sourches rapporte que la famine avait causé en Bourbonnais, « un attroupement de plus de 800 hommes qui avaient tiré sur l'intendant – le comte de Sagonne – lequel », précise-t-il, « s'en était tiré avec fermeté par un officier des troupes qui s'était trouvé auprès de lui et avait dissipé ces mutins, dont il y en avait eu quelques-uns de tués » (cf. Cosnac, Pontal, 68, t. XI, p. 325 : le 28 avril 1709 et Arthur-Michel de Boislisle, Pierre de Brotonne, *Correspondance des contrôleurs généraux des Finances avec les intendants des Provinces (1683-1715)*, t. III, Paris, 1897).

⁸⁸ B.N.F., 4° Fm 10 570, p. 5.

vend sa charge de maître des requêtes, se met au mousquetaire, achète un régiment et quitte la plume pour l'épée. C'est une vérité et non un conte pour rire »⁸⁹. Le commissaire de police Buisson rappelle, comme Saint-Simon précédemment, qu'il était devenu « gendarme, puis garde du corps »⁹⁰. L'abbé Meister situe pourtant en 1711 son entrée dans la gendarmerie de la Garde du roi. Quoiqu'il en soit, il fit établir un casernement dans la ferme de Sagonne pour héberger sa compagnie. Il abandonnera finalement cet emploi pour vivre de ses biens et rentes⁹¹.



**Fig. 13 : Samuel Bernard (1651-1739) par Hyacinthe Rigaud
(Château de Versailles, cliché RMN).**

⁸⁹ Cf. Saint-Simon, note 4, t. XVIII, p. 114, note 3 et Delvaux, note 85, p. 24.

⁹⁰ Cité par Boislisle, *ibid*, p. 504 et BNF, Ms, PO 1480, n° 33 536, fol. 5.

⁹¹ Cf. note 2, p. 23, BNF, *ibid* et notre article, note 20.

Séparation de Madeleine et de Jacques. Union avec Madeleine (Guillemette) Duguesny (1680-1753)

Fort de la relation extra conjugale de Jacques avec la dite Madeleine Duguesny, Samuel Bernard décida en 1709 de mettre fin à l'union entre les deux époux. Il fit former par sa fille Madeleine, le 14 octobre, une demande de séparation de biens au Châtelet. Deux sentences des 5 et 18 décembre prononcèrent la séparation, ainsi que la vente des meubles que le financier avait fait saisir sur son gendre afin d'obtenir le remboursement des 400 000 livres de la dot de sa fille dont il n'avait pu justifier l'emploi. La sentence fut confirmée par un arrêt du 13 juillet 1713⁹².

Madeleine Bernard décéda 3 ans plus tard, le 5 novembre 1716, sans enfants, de la petite vérole, dans l'hôtel parisien de son père. Elle fut inhumée le lendemain à Saint-Eustache⁹³. Les problèmes de séparation entre les deux époux n'étaient pas résolus pour autant.

Sous la pression de sa maîtresse, le comte de Sagonne crut trouver là l'occasion de renouveler ses appels sur les actions que son beau-père avait entamées. Elles ne s'achèveront pas avant le 12 janvier 1730, date à laquelle Samuel Bernard reconnut devant notaire "que tous les procès [étaient] éteints et assoupis entre lui, Messieurs ses enfants, & le sieur de Sagonne"⁹⁴. Ces malheureuses querelles eurent pour conséquence de priver définitivement le comte de Sagonne du soutien de sa famille face aux manœuvres de sa maîtresse qui visait sa fortune.

Quoiqu'elle ait toujours proclamé s'appeler Madeleine, celle-ci naquit en réalité, le 29 mars 1680, à Toulouse, sous le nom de Guillemette, dans la maison maternelle de la rue Perchepinte. C'est sous ce nom qu'elle fut baptisée, le 31 du mois, par le sieur Pradel, curé de la cathédrale Saint-Etienne⁹⁵. Elle avait cherché en effet, en revendiquant le nom d'une cousine germaine – qui était fille de Jacques Huguény et d'Antoinette de Casségniaux, ses oncle et tante – à couvrir non seulement ses grossesses avec le comte de Sagonne mais aussi, et surtout, à faire main-basse sur sa fortune. La famille Mansart, avec l'aide de Lebas de Montargis, fera tout pour la démasquer⁹⁶.

⁹² BNF, Ms, Clairambault 869, fol. 112 et 4° Fm 10 573, p. 8.

⁹³ BNF, 4° Fm 20 483, p. 4 et cf. note 105, scellés du comte de Sagonne du 27 octobre 1762.

⁹⁴ B.N.F., 4° Fm 10 571, p. 10.

⁹⁵ Arch. mun. Toulouse, GG 251, fol. 303 v° : Registre des baptêmes de la paroisse Saint-Etienne (1676-1680) ; B.N.F., 4° Fm 10 574, p. 12 et 4° Fm 28 768, p. 21 ; B.N.F., Ms., N.A.F. 11 642, fol. 659. Le véritable nom de la famille est Huguény (cf. *infra*). La mode des noms à particules aux XVII^e-XVIII^e siècles entraîna l'apparition d'un « d » qui finit accolé au nom, lequel connut plusieurs orthographes : Duguény, Dhuguény ou Duguesny. Celle retenue ici est celle des signatures de Madeleine. Quoiqu'installée à Toulouse, cette branche de la famille était en fait originaire de Beaumont-de-Lomagne (Tarn-et-Garonne).

⁹⁶ Cf. *infra*. Arch. mun. Beaumont-de-Lomagne, R.P. 5 : Registre de la paroisse Notre-Dame (1661-1667) : Acte de baptême de Madeleine Huguény du 24 juillet 1664, née le 22 du mois. Elle avait pour parrain, Jean Huguény, consul de la ville, et pour marraine, Madeleine de Philippes, son épouse. L'ampleur des querelles est attestée par les 302 pièces inventoriées à la cote 76 de l'inventaire d'Anne Bodin, veuve d'Hardouin-Mansart, en 1738 (cf. note 3, inventaire de septembre 1738).

Madeleine – nous lui conserverons le nom consacré par les documents – était la fille de Jean-Phoébus Huguény, maître de danse, et de Marie Gineste, qu'il avait épousée en troisième noce en la cathédrale de Toulouse, le 12 avril 1673. Elle avait pour parrain Antoine Huguény, « escollier (sic) », son demi-frère, et pour marraine, Guillemette Gineste ou de Gineste, sa tante, épouse de Jean Pène, maître marchand apothicaire⁹⁷.

Madeleine Duguesny avait épousé, le 15 août 1698, par contrat devant Me Appara, notaire à Toulouse, Jean Maury, commis aux vivres et bourgeois du quartier de Dieu-Pontalle. Le contrat et l'acte de célébration furent établis sous le nom de Guillemette, et non sous celui de Madeleine, précision qui mérite d'être signalée pour la suite des évènements⁹⁸.

Comme celui du comte de Sagonne, ce mariage tourna court : le 11 mai 1699, Jean Maury déposa plainte devant le juge viguier de Toulouse contre la débauche de son épouse avec le marquis de Gardannes. Devant cette plainte, elle quitta Toulouse pour Orléans, puis Paris⁹⁹.

C'est en 1702, et non en 1704 comme le prétend Mansart de Sagonne, qu'elle fit la connaissance du comte de Sagonne et décida de changer le nom de Guillemette pour celui de Madeleine. Par son mariage avec Madeleine Bernard, elle avait flairé l'important parti que représentait son nouvel amant. Elle modifia donc son identité afin qu'elle ne puisse être dite l'épouse de Jean Maury¹⁰⁰.

Madeleine accoucha de plusieurs enfants en 1703, 1705, 1707, 1709 et 1711 afin d'obtenir l'exécution de sa promesse de mariage ou, à défaut, réparation avec un droit de nourriture pour leurs enfants. Après moult vicissitudes, démarches et procès, tant avec lui qu'avec la famille Mansart, le comte de Sagonne consentit à l'épouser¹⁰¹.

Le contrat fut signé le 29 septembre 1726, en l'absence de leur famille respective. La minute de ce contrat a hélas disparu, suite à l'examen graphologique ordonné par plusieurs arrêts du Parlement visant à s'assurer de l'authenticité de l'identité de Madeleine Duguesny. La minute

⁹⁷ Contrairement à ce que prétendent Jal et Boislisle, Jean-Phoébus Huguény n'était pas capitoul de Toulouse. Son nom ne figure pas dans le recensement effectué par les Salies (cf. *infra*). Cf. Jal, note 2, p. 833 ; Boislisle, note 4, t. XVIII, Paris, 1905, p. 503 ; Janine et Pierre Salies, *Les capitouls de Toulouse*, Toulouse, 1990 ; Arch. mun. Toulouse, GG 248, fol. 162 : Registre des mariages de la paroisse Saint-Etienne (janvier-août 1673) ; BNF, 4° Fm 10 571, p. 5 ; 4° Fm 10 572, p. 1 ; et note 95. Jean-Phoébus était alors âgé de 33 ans, et son épouse, de 25 ans. Il avait eut plusieurs enfants de ses précédents mariages, dont Antoine, ici nommé, et Pierre.

⁹⁸ Arch. mun. Toulouse, 3 E 206, fol. 65 v° - 66 v° : Signèrent au bas du contrat, Jean-Bernard Lassin et Hugues-Bonaventure Lagasse, procureurs au palais. Au-dessous de ces signatures, figure la mention suivante : « Paraphé suivant nostre procez-verbal d'interrogatoire du vingt six juin mil sept cent trente trois ./.. » Mention suivie des signatures de « Delpech » et de « Duguesny de sagonne ». Elle entrait dans le cadre de l'enquête réclamée par la famille Mansart sur la vraie identité de Madeleine Duguesny (cf. *infra*). Sur ce mariage, cf. également AN, MC, CV, 1166 : Transaction du 19 avril 1727 entre Anne Bodin et Madeleine Duguesny ; BNF, Ms, NAF 11 642, fol. 660 ; 4° Fm 10 572, p. 2 ; Chantilly, AMC, H 10 : "Reflexions importantes sur les faussetez de la Dhugueny", mémoire anonyme du 29 juin 1732.

⁹⁹ BNF, 4° Fm 10 572, p. 3 et Chantilly, *ibid*.

¹⁰⁰ BNF, 4° Fm 10 571, p. 5 ; BNF, Ms, Joly de Fleury 308, fol. 5.

¹⁰¹ BNF, 4° Fm 28 769, p. 8.

fut en effet remise au greffier du Parlement, Bonain, le 10 mai 1734¹⁰². On en connaît la teneur, grâce aux différents factums produits par chacune des parties jusqu'en 1738 : les deux mariés jouiraient séparément de leurs biens, lesquels figuraient dans un état détaillé annexé au contrat. Dans cet état, se trouvaient notamment les différentes sommes réclamées par Madeleine à son époux. Leur union fut célébrée deux mois plus tard, le 29 novembre, à Saint-André-des-Arts. Aux termes de l'acte de célébration, figurait la reconnaissance effective par leurs parents, sous le nom d'Hardouin, de Jean-Pierre et de Jacques. Cette légitimation ne pouvait toutefois être effective que sur les lettres de légitimation du roi. Tant sur cet acte que sur le contrat de mariage, Madeleine Duguesny avait pris soin de se dire « fille majeure », et « fille de Phoébus Duguesny et de Marie Gineste »¹⁰³.

Comme son époux, la comtesse de Sagonne ne devait jamais connaître la fin de ses problèmes financiers. Elle décéda à l'hôtel de Sagonne, dont elle avait obtenu la jouissance, en décembre 1753 et sa succession fut recueillie, non par ses enfants qui n'avaient pu être légitimés par le roi, mais par ses ayants-droit, la famille Huguény¹⁰⁴.



Fig. 14 : Jules Hardouin-Mansart remet les clefs des Invalides au Roi

(Gravure d'almanach, BNF, Est., Q. III 51, C 6339).

¹⁰² AN, MC, XXXIV, 439 et BNF, 4° Fm 10 572, p. 13 ; 4° Fm 28 768, p. 1-2, 12 ; 4° Fm 28 770, p. 3. Ces arrêts ont pris dans la liasse, la place de la minute au lieu de lui être annexés.

¹⁰³ BNF, 4° Fm 10 571, p. 2 ; 4° Fm 10 572, p. 13 ; 4° Fm 10574, p. 19 ; 4° Fm 28 768, p. 6. et 4° Fm 28 770, p. 3.

¹⁰⁴ Renseignements délivrés par Me Gillard, procureur de la marquise d'Arpajon, lors de la levée des scellés du comte de Sagonne, le 27 octobre 1762 (cf. *infra*).

Jacques-Hardouin-Mansart, comte de Sagonne, décéda, quant à lui, le 27 octobre 1762, dans l'appartement qu'il tenait à loyer depuis février 1755, au rez-de-chaussée de son hôtel de la rue des Tournelles. Le fermier judiciaire de l'hôtel, Nicolas Pasquier, fit aussitôt procéder à la mise sous scellés de ses effets. Le 25 novembre, la marquise d'Arpajon fit procéder à leur inventaire en tant que "seule et unique héritière" du comte, son oncle, au grand dam de Mansart de Sagonne¹⁰⁵ !

Dépossédé de ses biens par son épouse et sa propre famille, le comte avait vécu jusque là dans la précarité. Il n'avait assuré sa subsistance qu'en concédant quelques biens issus de son contrat de mariage avec Madeleine Bernard, dont le bail du comté de Sagonne à son fils Jacques en 1754¹⁰⁶.

Ses deux fils Jean, l'aîné, et Jacques, le cadet, connurent tous deux une belle carrière d'architecte, le premier au sein d'une clientèle privée prestigieuse (Paris de Monmartel, Chaspoux de Verneuil, abbé Secousse...) et le second en tant qu'architecte du roi, s'inscrivant ainsi dans la lignée de ses deux illustres prédécesseurs. Quoique dernier né des Mansart, celui-ci s'éteignit avant son aîné, le 26 décembre 1778 à Paris, inhumé le lendemain dans le cimetière de Saint-André-des-Arts. Mansart de Jouy l'aîné décéda, quant à lui, le 24 décembre 1783 à son domicile de la rue des Fontaines, ne laissant qu'une fille pour seule héritière. Le nom de l'illustre dynastie Mansart disparaissait ainsi définitivement¹⁰⁷.

Résumé

Auteur des plus grandes réalisations architecturales du règne de Louis XIV (Versailles, Trianon, Saint-Cyr, les Invalides, les places des Victoires et Vendôme...), Jules Hardouin-Mansart (1646-1708) laissa une descendance brillante et une fortune considérable. Véritable ministre des arts du grand roi en tant que son surintendant des Bâtiments et son premier architecte, il eut à cœur d'illustrer son ascension sociale par l'union de deux de ses derniers enfants aux meilleurs partis du royaume. A travers eux et leur descendance, la famille Hardouin-Mansart s'allia à celles de la haute aristocratie, de la finance, des lettres et du Parlement.

Malgré le prestige du nom, la descendance de Jules Hardouin-Mansart ne fut réellement établie qu'à l'occasion de nos travaux sur ses petits-fils Jacques Hardouin-Mansart de Sagonne (1711-1778) et Jean Mansart de Jouy (1705-1783) à partir des années 1980. Illustrée par un arbre généalogique authentique, elle a été analysée dans

¹⁰⁵ AN, Y 15 063B : Scellés du 27 octobre 1762 ; AN, MC, XXIII, 647 : Inventaire du 25 novembre 1762. Décès consigné dans la *Gazette de France* du 1er novembre 1762 (n° 88, p. 802). Le comte de Sagonne était dit le « dernier mâle de cette famille (sic) ».

¹⁰⁶ Acte du 24 septembre 1754, minuté le 24 février 1756 (AN, MC, XLII, 449). Sur la fin du comte de Sagonne et les querelles de succession, cf. thèse, note 1, t. I, p. 111-115.

¹⁰⁷ BNF, Ms, NAF 1249, n° 45 689 ; AN, MC, XC, 499 : inventaire du 9 décembre 1783. Cf. également, thèse, *ibid*, p. 967-968 et notre article « L'inventaire de Jean Mansart de Jouy ou la fin de la dynastie des Mansart », *Le livre et l'art. Etudes offertes en hommage à Pierre Lelièvre réunies par Thérèse Kleindiest*, Paris, 2000, p. 293-304.

notre thèse soutenue en juin 2004 à Paris-I. Elle fut présentée en 2008, lors du colloque tenu à la Cité de l'architecture, à l'occasion du tricentenaire de la mort de l'architecte. Si, jusque là, on connaissait assez bien son ascendance, notamment avec François Mansart, dit « le Grand Mansart », dont il était le petit-neveu, en revanche, les descendanceles plus fantaisistes furent publiées, faute de véritables recherches et d'accès aux sources.

Sur les cinq enfants de son union avec Anne Bodin (1646-1738), Jules Hardouin-Mansart maria deux d'entre eux aux plus grandes figures de la finance du moment : Catherine-Henriette (1673-1748), sa fille aînée, à Claude Lebas de Montargis (1659-1741) en 1693 et Jacques (1677-1762), son fils cadet, à Madeleine Bernard (1684-1716), fille du célèbre banquier de la cour et le premier d'Europe, Samuel Bernard (1651-1739), en 1701. Ce dernier mariage fut considéré comme l'un des plus importants du temps. Toutefois, Jacques, devenu comte de Sagonne au décès de son père, eut pour maîtresse, une belle aventurière, originaire de Toulouse, Madeleine Duguesny (1680-1753) qu'il dut épouser en 1726, dix ans après le décès de sa première femme. Cette union entendait légitimer les deux enfants nés de leur relation : les architectes Jean Mansart de Jouy et Jacques Hardouin-Mansart de Sagonne, ce qui ne put être confirmé, hélas, sans lettres de légitimation du roi. Catherine-Henriette illustre ainsi la descendance légitime de Jules Hardouin-Mansart et Jacques, sa descendance illégitime mais néanmoins brillante : Jacques Hardouin-Mansart de Sagonne, architecte du roi, fut en effet l'un des grands du règne de Louis XV.

Par Catherine-Henriette et sa descendance, la famille Hardouin-Mansart s'allia aux D'Arpajon, puis aux illustres Noailles. Anne-Claude-Louise d'Arpajon, comtesse de Noailles, dame d'honneur de Marie-Antoinette, la fameuse « Madame l'Étiquette », est ainsi l'arrière-petite-fille en ligne directe d'Hardouin-Mansart. La fille aînée de Catherine-Henriette fut, quant à elle, la première épouse du président Hénault, un des grands esprits du XVIII^e siècle. L'auteur l'évoque tendrement dans ses mémoires. Il se trouva ainsi le cousin par alliance des architectes Mansart de Jouy et Mansart de Sagonne. L'antipathie féroce de la branche légitime à l'égard de la branche illégitime qu'ils représentaient, les empêchera d'obtenir leur légitimation par Louis XV. L'enjeu était en effet l'opulente succession de Jules Hardouin-Mansart. Le nom Mansart disparut avec Mansart de Sagonne, le dernier d'entre eux.

Mots clés

XVIII^e siècle, France, Hardouin-Mansart, famille, descendance, comte de Sagonne, Samuel Bernard, Lebas de Montargis, Hénault, D'Arpajon, Noailles, Madame l'Étiquette, Mansart de Jouy, Mansart de Sagonne.
